



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2004-2005

Volume 2 :

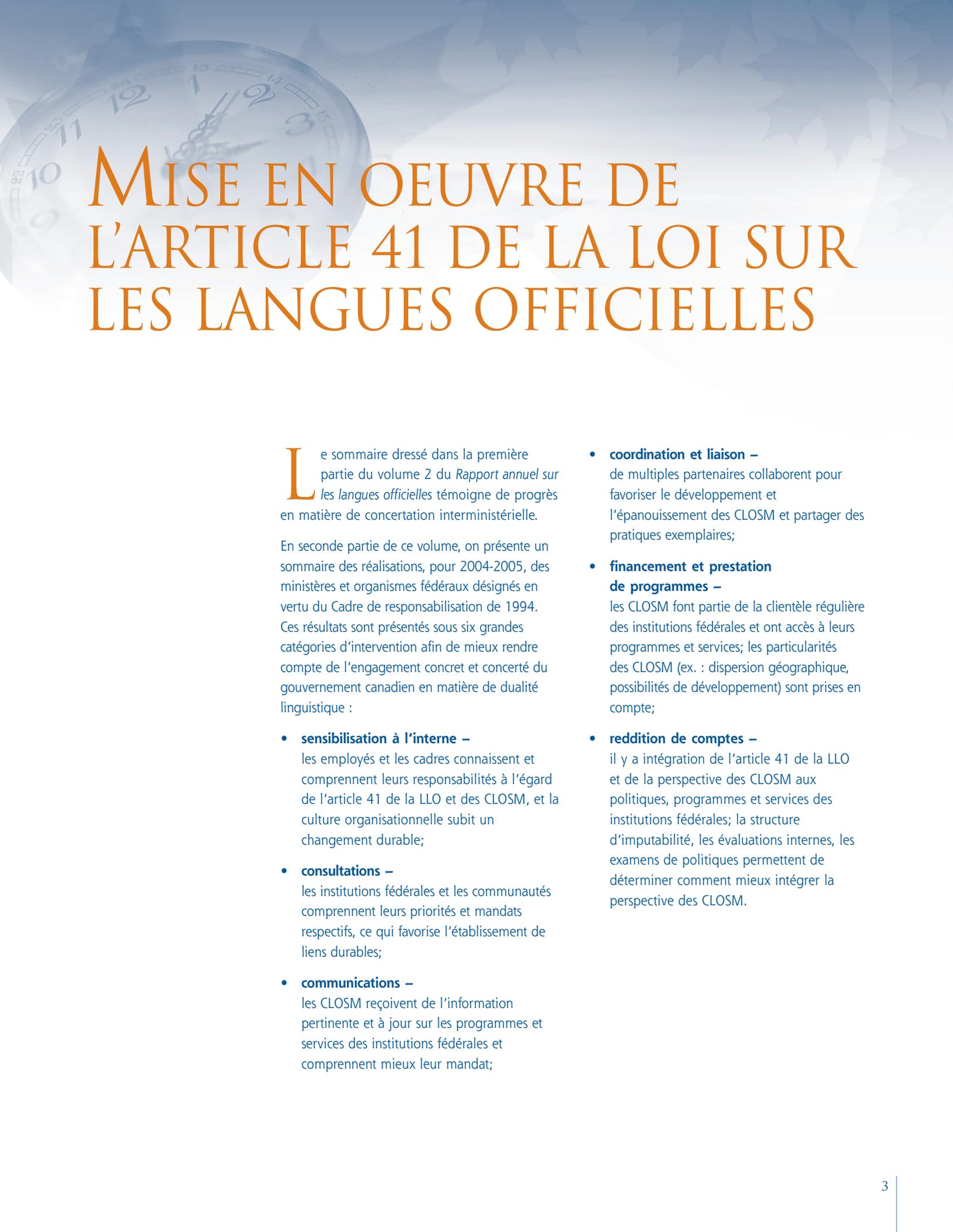
Résultats de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* au sein des ministères et organismes fédéraux désignés

Canada 



Table des matières

INTRODUCTION	3
PARTIE I – CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE : PROGRÈS EN COURS	4
PARTIE II – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX DÉSIGNÉS	21
Secteur culturel	21
Centre national des Arts	21
Commission de la capitale nationale	22
Conseil des Arts du Canada	23
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	24
Office national du film	25
Parcs Canada	26
Patrimoine canadien	27
Société Radio-Canada	30
Téléfilm Canada	31
Secteur économique	32
Agence de promotion économique du Canada atlantique	32
Agriculture et Agroalimentaire Canada	33
Banque de développement du Canada	34
Commission canadienne du tourisme	35
Développement économique Canada (régions du Québec)	36
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	37
Industrie Canada	38
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	39
Secteur du développement des ressources humaines	40
Condition féminine Canada	40
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	41
Développement social Canada	42
École de la fonction publique du Canada	43
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	44
Santé Canada et Agence de santé publique du Canada	45
Société canadienne des postes	46
Secteur international et organismes centraux	47
Affaires étrangères Canada	47
Agence canadienne de développement international	48
Centre de recherches pour le développement international	49
Citoyenneté et Immigration Canada	50
Commerce international Canada	51
Justice Canada	52
Secrétariat du Conseil du Trésor et Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	53
Statistique Canada	54
ANNEXE DÉTACHABLE	
Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles – Extrait relatif à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles	55
Liste des coordonnateurs nationaux	56



MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le sommaire dressé dans la première partie du volume 2 du *Rapport annuel sur les langues officielles* témoigne de progrès en matière de concertation interministérielle.

En seconde partie de ce volume, on présente un sommaire des réalisations, pour 2004-2005, des ministères et organismes fédéraux désignés en vertu du Cadre de responsabilisation de 1994. Ces résultats sont présentés sous six grandes catégories d'intervention afin de mieux rendre compte de l'engagement concret et concerté du gouvernement canadien en matière de dualité linguistique :

- **sensibilisation à l'interne** – les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM, et la culture organisationnelle subit un changement durable;
- **consultations** – les institutions fédérales et les communautés comprennent leurs priorités et mandats respectifs, ce qui favorise l'établissement de liens durables;
- **communications** – les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour sur les programmes et services des institutions fédérales et comprennent mieux leur mandat;
- **coordination et liaison** – de multiples partenaires collaborent pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager des pratiques exemplaires;
- **financement et prestation de programmes** – les CLOSM font partie de la clientèle régulière des institutions fédérales et ont accès à leurs programmes et services; les particularités des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont prises en compte;
- **reddition de comptes** – il y a intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services des institutions fédérales; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Une évaluation globale des résultats fournis par les ministères et organismes fédéraux permet de constater que bon nombre d'entre eux, y compris le ministère du Patrimoine canadien, ont encore d'importants défis à relever. Ainsi, la sensibilisation à l'interne, notamment au niveau de la haute direction, doit faire l'objet d'un effort sans cesse renouvelé à cause du roulement de personnel et de divers autres facteurs. Pour ce qui est des consultations avec les CLOSM, plusieurs institutions organisent depuis quelques années des rencontres formelles qui leur permettent de bien cerner les réalités des communautés et d'en tenir compte. Toutefois, les communautés ne sont pas toujours consultées comme elles le devraient au cours du processus d'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41. En outre, les organismes fédéraux pourraient mieux tenir compte des plans de développement global élaborés par les CLOSM.

Les communications avec les communautés restent à améliorer, et les organismes fédéraux doivent continuer à mieux faire connaître leur mandat et leurs programmes aux CLOSM. Au niveau de la coordination et de la liaison, le réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO est bien établi et contribue à renforcer les relations entre les institutions. Il importerait maintenant de mieux sensibiliser les structures fédérales régionales à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Ainsi, l'animation active d'un réseau de coordonnateurs régionaux dans les institutions fédérales décentralisées contribuerait à maximiser les retombées de la mise en œuvre de l'article 41 dans les diverses régions du pays. Par ailleurs, une relation de travail plus étroite entre les coordonnateurs nationaux et les champions des langues officielles favoriserait une meilleure intégration des différentes parties de la LLO à la culture organisationnelle de l'appareil fédéral.

La plupart des institutions visées apportent un appui important aux CLOSM, soit par des services ou des contributions financières, selon leur mandat. Évidemment, l'accès des communautés aux programmes et services fédéraux demeure un enjeu important. Bon nombre d'institutions fédérales continuent également de tenir compte de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans les mécanismes ministériels de reddition de comptes. Cette pratique gagnerait à devenir plus systématique et mieux intégrée à la culture organisationnelle.

La restructuration gouvernementale des dernières années a entraîné d'importants changements et a contribué à porter à 34 le nombre de ministères et organismes désignés en vertu du Cadre de responsabilisation de 1994. Le lecteur souhaitant se renseigner davantage sur les plans d'action et bilans de réalisations peut s'adresser directement au ministère ou à l'organisme concerné. Une liste des personnes-ressources des institutions désignées se trouve à la page 56 du présent rapport. Ce document est également accessible dans le site Internet du ministère du Patrimoine canadien à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca.





PARTIE I | CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE : PROGRÈS EN COURS

En 1988, la nouvelle Loi sur les langues officielles engageait le gouvernement fédéral à « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». L'étape suivante a été la création d'une structure au sein de l'appareil gouvernemental. Puis, on y a intégré les communautés. Depuis, les retombées des activités de mise en œuvre de l'article 41 deviennent plus visibles dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

OBJECTIF : FAIRE UNE DIFFÉRENCE

Le gouvernement fédéral dispose aujourd'hui d'un cadre de responsabilisation aidant l'appareil administratif à assumer ses responsabilités envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ce cadre prévoit certaines obligations pour 34 ministères et organismes clés (liste jointe à la page 56) : nommer un coordonnateur national, et des coordonnateurs régionaux au besoin, pour les activités se rapportant à l'article 41; présenter au ministre du Patrimoine canadien un bilan annuel des réalisations à l'égard de l'article 41; élaborer un plan d'action couvrant une ou plusieurs années. Chaque année, le ministre du Patrimoine canadien fait rapport au Parlement des résultats annuels de la mise en œuvre de l'engagement fédéral pour chaque ministère et organisme clé.

Le ministère du Patrimoine canadien organise des rencontres permettant à ces coordonnateurs d'échanger sur les pratiques exemplaires, les enjeux de mise en œuvre, les changements organisationnels nécessaires et l'émergence de nouveaux pôles d'activité. L'une de ces rencontres annuelles se tient en région, dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire, donnant ainsi l'occasion aux intervenants fédéraux de prendre connaissance des défis que doivent relever dans leur quotidien ces communautés minoritaires. Le ministère du Patrimoine canadien publie aussi le *Bulletin 41-42*, consacré à la concertation interministérielle et aux activités qui contribuent au développement des communautés.

La concertation se joue sur tous les fronts. Développement des ressources humaines Canada peut s'enorgueillir d'avoir formé le premier comité paritaire réunissant plusieurs ministères fédéraux à vocation économique et des représentants des communautés

francophones en situation minoritaire. Son Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie crée un véritable rapprochement entre le gouvernement canadien et les communautés francophones; il met en place une stratégie de développement, une série de forums sectoriels, un concours national d'excellence pour les entreprises francophones en milieu minoritaire, Les Lauriers de la PME, ainsi que des soutiens financiers spécifiques. La communauté anglophone du Québec est aussi dotée d'un comité semblable. Plusieurs comités se sont d'ailleurs inspirés du modèle initial de Développement des ressources humaines Canada pour agir dans d'autres secteurs.

À cet égard, Santé Canada est très actif, avec ses deux comités consultatifs, l'un pour les communautés francophones et l'autre pour la communauté anglo-québécoise. Un outil digne de mention est le réseau national de coopération Société Santé en français, qui vise à créer des réseaux dans chaque province et territoire (exception faite du Québec), établir des liens solides avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, améliorer les soins de santé de première ligne en français, et assurer un financement permanent des soins en français. Agriculture Canada a mené quant à lui l'opération Dialogue rural pour connaître le point de vue et les préoccupations des populations rurales et éloignées. Citoyenneté et Immigration Canada a mis sur pied le Comité directeur sur les communautés francophones en situation minoritaire. Patrimoine canadien a créé lui aussi deux Comités de concertation, visant à établir un meilleur arrimage entre ses politiques et programmes et les enjeux des communautés.

Dans le domaine culturel, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, la

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), la Société Radio-Canada, et l'Office national du film sont signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, qui vise à faciliter la diffusion et la promotion de produits et de manifestations artistiques de la francophonie canadienne. Une série de protocoles d'entente sectoriels renforce la collaboration des signataires, et assure la complémentarité des interventions fédérales. C'est le cas du Protocole d'entente sur l'édition, qui réunit le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; du Protocole d'entente sur le théâtre professionnel, réunissant le Conseil des Arts du Canada; Centre national des Arts et le ministère du Patrimoine canadien; du Protocole de collaboration pour le développement des arts visuels signé par le Conseil des Arts du Canada, le ministère des Affaires étrangères du Canada et le ministère du Patrimoine canadien. En fait, de nombreux ministères et organismes fédéraux collaborent en vue de célébrer la francophonie, que ce soit dans le cadre des Rendez-vous de la francophonie ou des Jeux de la francophonie canadienne.

Certains projets issus des communautés ont aussi témoigné de leur volonté de mieux travailler avec les organismes fédéraux. Les 400 ans de l'Acadie ont constitué un tel événement. Dialogue en direct, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, a amorcé un rapprochement entre ses membres et les autres composantes de la société canadienne. Le forum *Vive la différence, l'exception francophone* a suivi, permettant une réflexion pancanadienne sur la redéfinition du concept de communauté. L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, un centre national d'expertise rattaché à l'Université de Moncton a été créé pour étudier les défis qui se posent aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et effectuer des travaux touchant les politiques publiques.

Plusieurs interventions ont contribué à renforcer la vitalité des communautés linguistiques minoritaires. Le lancement de l'initiative Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada vise à stimuler la connectivité, l'accès à l'infrastructure, le développement de contenus et la création de nouveaux médias électroniques en français, appuyant ainsi les communautés francophones et acadienne dans la prise en charge de leur développement technologique. À la suite d'une décision du conseil d'administration du Fonds canadien de télévision, au moins 10 p. cent des fonds de l'enveloppe de langue française sont désormais réservés aux productions de langue française à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) est une

initiative de Patrimoine canadien qui vise à inciter les ministères et organismes fédéraux à travailler de plus près avec les communautés. Les institutions fédérales ont ainsi accès à des fonds complémentaires leur permettant d'appuyer des projets communautaires structurants. Le PICLO a déjà engendré des retombées totales de 65 millions de dollars dans les communautés, et près d'une vingtaine de ministères et organismes fédéraux contribuent à la réalisation d'une imposante liste de projets dans de multiples domaines, dont la culture, le développement économique, etc. En outre, le gouvernement fédéral a adopté le Plan d'action pour les langues officielles, assorti d'un investissement global de 750 millions de dollars échelonné sur cinq ans et d'un cadre d'imputabilité et de coordination.

Toutes ces réalisations témoignent d'un engagement réciproque de collaboration et de concertation : une action à poursuivre.

SECTEUR CULTUREL

Le Forum mixte en théâtre : une pratique à retenir

Il a été le premier groupe de travail à réunir des représentants fédéraux et communautaires francophones dans le but de cibler les efforts pour mieux soutenir un secteur d'activité. C'était en 1989.

Le Forum mixte en théâtre est né d'une volonté de concertation du Secrétariat d'État (aujourd'hui le ministère du Patrimoine canadien) et du Conseil des Arts du Canada. Tous deux soutenaient financièrement, et depuis longtemps, l'expression culturelle dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En créant un lieu d'échange direct avec les compagnies de théâtre, les deux institutions pourraient mieux cibler leur appui et planifier l'année à venir en collaboration avec les compagnies. Le Centre national des Arts s'est par la suite joint à l'initiative.

Le Forum mixte en théâtre peut se targuer de belles retombées. De nombreuses œuvres ont été produites et présentées partout au Canada, et les artistes circulent de plus en plus au pays. Le festival Zones théâtrales amène dans la capitale nationale les compagnies de théâtre de la francophonie canadienne, y compris des régions du

Québec. Plusieurs compagnies de théâtre profitent aujourd'hui d'un lieu qui leur est propre, les rendant plus visibles et leur évitant de changer de scène à chaque production. Bref, le Forum mixte en théâtre a été déterminant pour faire grandir la communauté théâtrale francophone en milieu minoritaire.



Il existe maintenant d'autres groupes de travail réunissant partenaires gouvernementaux et représentants communautaires pour les grandes disciplines artistiques que sont l'édition, la chanson-musique, les arts médiatiques et les arts visuels. La Fédération culturelle canadienne-française a également repris ce modèle pour discuter de développement culturel avec divers intervenants du domaine.

Pistes de réflexion...

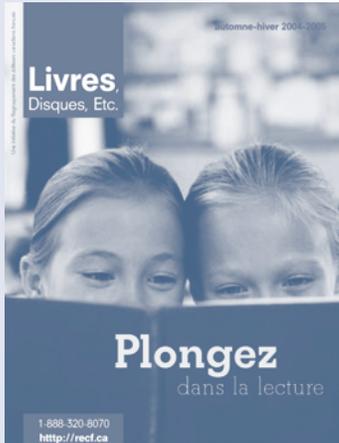
« Les compagnies de théâtre francophones sont des catalyseurs culturels. Elles valorisent la langue française et nourrissent le sentiment identitaire. Elles offrent aux communautés des produits culturels de grande qualité et informent les artistes des programmes gouvernementaux. Avec les salles dont la plupart sont maintenant dotées, elles contribuent en outre à la vitalité communautaire. Le défi est maintenant de faire fonctionner ces salles, de leur assurer un financement de base. Il faut pousser plus loin la concertation pour inclure les autres paliers de gouvernement. »

René Cormier,
président de la Fédération culturelle
canadienne-française

« On a beau publier des livres, mais si les gens n'ont pas le réflexe de les acheter parce qu'ils n'ont pas grandi avec des livres en français et que les éditeurs n'ont pas accès à un réseau de distribution pancanadien, les ouvrages restent sur les tablettes. Unir les efforts des éditeurs canadiens-français et de plusieurs partenaires communautaires et gouvernementaux a permis de créer, par exemple, Livres, Disques, Etc., un catalogue imprimé et virtuel avec lequel les communautés francophones peuvent se procurer des livres, des disques, des vidéos, des jeux, créés

dans la francophonie canadienne ou ailleurs. On a aussi pu mettre sur pied deux Salons du livre en Ontario. Il faudrait maintenant que l'intervention fédérale puisse couvrir à la fois le développement économique et le développement culturel ou communautaire. »

denise truax,
Éditions Prise de parole, Sudbury



« La concertation interministérielle a certainement des effets positifs. C'est sans aucun doute grâce au fait que Patrimoine canadien sensibilise d'autres ministères à leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles que davantage d'organismes peuvent s'adresser à plus de ministères fédéraux pour réaliser des projets. Cependant, on constate aussi un effet pervers : les organismes doivent consacrer des ressources importantes, de grosses sommes d'argent, à la reddition de comptes. »

Francis Potié,
Association de la presse francophone

« Les journaux communautaires de langue anglaise, qu'ils soient hebdomadaires, bimensuels ou mensuels, sont un élément essentiel pour préserver la culture anglophone au Québec. Cela peut surprendre au premier abord, mais ce sont réellement ces journaux qui constituent la voix de la communauté. C'est en les lisant que les Anglo-Québécois, en particulier ceux qui vivent en région, peuvent se renseigner dans leur langue sur ce qui se passe localement, sur l'opinion publique concernant tel ou tel sujet, sur les activités communautaires. C'est un lien identitaire fondamental, qu'il faut appuyer et auquel il faut consacrer des ressources. »

Greg Duncan,
Quebec Community Newspapers Association

Toute une expérience dramatique!

Les producteurs télévisuels francophones voulaient accéder à la production de dramatiques pour la Société Radio-Canada (SRC). Comme ce genre fait appel à des modes d'écriture et de réalisation très particuliers, Daniel Gourd, alors directeur des programmes à la société d'État, a proposé de réunir la SRC, les artisans de la francophonie en situation minoritaire et l'Institut national de l'image et du son (INIS). Grâce au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), un fonds de levier administré par Patrimoine canadien, on a pu offrir aux artisans une formation spécifiquement conçue pour eux à l'INIS. Un deuxième volet a d'ailleurs été lancé : un concours pour produire une courte dramatique qui sera diffusée à la SRC. Voici l'éloquent témoignage d'une participante au premier volet :

« Février 2003. Il fait un froid de canard. Je marche d'un pas léger, même sous dix épaisseurs de vêtements d'hiver. Je reviens à l'INIS pour terminer le stage en réalisation dramatique offert dans le cadre d'un projet du PICLO commencé en novembre dernier. Un stage auquel participent quatre autres de mes collègues réalisateurs et réalisatrices venus de l'Ontario, alors que cinq scénaristes, venus d'aussi loin que du Manitoba, profitent de la même chance que moi pour parfaire leur art auprès de Jeannette Bertrand. Ce séjour à Montréal, au sein d'une telle école, me remplit de bonheur.

De bonheur? À ce point? Oui. Car c'est de la réalisation d'un rêve qu'il s'agit. Je suis documentariste et je cherche depuis un bon moment à sauter de l'autre côté du miroir pour explorer le monde de la fiction, faire vivre des histoires inventées, travailler avec des acteurs. Un pas difficile à franchir pour ceux qui vivent dans la Métropole... imaginez pour les réalisateurs et réalisatrices francophones des autres régions du Canada!

Une formation à l'INIS, c'est un cadeau précieux. J'ai des ailes et j'ai de nouveau 20 ans... »

Paule LaRoche,
une stagiaire comblée



Des participants au stage de formation de l'INIS

La concertation : une culture

« Le ministère du Patrimoine canadien remplit bien son rôle de coordonnateur. Les réunions qu'il organise annuellement, à Ottawa et en région, ont créé un réseau qui permet aux coordonnateurs de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO de mieux se connaître, d'échanger, de se consulter, de faire équipe et de mieux comprendre les réalités des communautés.

Il faut aussi souligner le travail extraordinaire de la Fédération culturelle canadienne-française. Ses rapports et plans stratégiques sont très bien présentés, ce qui facilite la tâche des organisations fédérales. »

Katherine Berg,
coordonnatrice de la mise en œuvre de l'article 41
de la LLO au Conseil des Arts du Canada

La radio : moteur de développement culturel

La radio est un médium important pour le développement culturel de la francophonie canadienne. La Société Radio-Canada (SRC) a été une pionnière en ce domaine et continue à participer à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Agissant en complémentarité avec la SRC, le réseau des radios communautaires est en pleine expansion et offre une programmation locale à l'image des communautés qu'il dessert. Vingt-cinq stations sont en ondes dans huit provinces et deux territoires, et cinq sont en cours d'implantation. Ces radios contribuent à faire connaître les artistes issus des communautés. On note effectivement une augmentation des ventes de disques de ces artistes, dont quelques-uns vivent maintenant de leur art.



La radio anglaise de Radio-Canada, elle, diffuse l'émission *À propos* animée par Jim Corcoran. Ce célèbre auteur-compositeur-interprète francophile

présente les artistes canadiens-français au Canada anglais pendant une heure tous les samedis soirs. Pour sa part, l'émission *C'est la vie!*, diffusée le vendredi matin, a pour mandat d'informer la population anglo-canadienne de ce qui se passe au Canada français. On discute avec des personnalités, on parle actualités ou tendances et on diffuse des documentaires.

Zof Montréal : ambassadeur des artistes

Zof Montréal est, en quelque sorte, le bureau de représentation des artistes de la scène et auteurs de la francophonie canadienne à Montréal. Il s'agit d'une initiative de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), soutenue par Patrimoine canadien et MusicAction. L'objectif de ce bureau est de permettre aux artistes de la francophonie canadienne d'avoir accès à l'industrie du disque et du livre québécois. Le personnel de Zof Montréal, installé rue Rachel, sert notamment de relais entre les artistes de la scène et auteurs de la francophonie canadienne, l'industrie et les grands médias nationaux.

Les arts visuels : se regrouper pour créer et pour briser l'isolement

L'Échangeur, une activité de résidence d'artistes mise de l'avant par l'Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF) en 2000 et rééditée en 2001 et 2003, a brisé l'isolement des artistes de la francophonie canadienne qui se consacrent aux arts visuels. L'Échangeur a permis à 45 d'entre eux de se regrouper dans diverses régions du pays (Moncton, Sudbury, Winnipeg, Rouyn-Noranda et Gatineau) pour créer des œuvres éphémères autour d'un thème. À la fin de chaque échange, l'Association a fait équipe avec une maison d'édition francophone pour produire une publication critique des œuvres réalisées.



Les partenaires fédéraux (Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada) ont fait preuve de souplesse envers

l'Échangeur en acceptant que, comme une démarche artistique, un tel projet évolue. C'est la clé du succès de la dernière phase, Parallaxe (www.parallaxe.info), qui a eu lieu au Manitoba à l'occasion de l'inauguration du pont récemment rénové reliant Saint-Boniface à Winnipeg. Treize artistes sont venus y créer une œuvre sur ce thème, œuvres qui seront présentées dans une publication critique à paraître.

Chanson-musique : des résultats qui enchantent

Il y a quelques années encore, la francophonie canadienne n'était pas représentée au sein du conseil d'administration de MusicAction. Les artistes avaient très difficilement accès au soutien financier de cet organisme indépendant et au Fonds de la musique du Canada : l'un des critères de base pour obtenir une aide financière était d'avoir en main un contrat de distribution avec un distributeur reconnu et aucun distributeur de la francophonie en situation minoritaire ne figurait sur les listes. Les artistes de la scène qui souhaitaient s'associer à cette industrie n'avaient d'autre choix que de se rendre à Montréal pour faire le démarchage et cultiver leurs relations avec les médias.

Aujourd'hui, grâce en partie à la concertation interministérielle et à l'ouverture qu'elle a inspirée, l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) siège au conseil d'administration de MusicAction, qui a également créé un comité consultatif pour discuter des particularités des communautés francophones en situation minoritaire. Les distributeurs du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont officiellement reconnus et les critères de certains programmes d'aide ont été assouplis grâce à l'introduction d'équivalences. Mieux encore, l'ANIM profite maintenant d'un financement de base qui lui permet d'avoir pignon sur rue pour suivre activement tous les dossiers et projets de ce secteur clé des industries culturelles.

Les artistes anglo-québécois : s'organiser pour mieux se développer

Le milieu culturel de la communauté anglophone du Québec a entrepris de se structurer. Jusqu'à tout récemment, les artistes se connaissaient peu et connaissaient encore moins les programmes et services fédéraux qui leur étaient accessibles. De même, les organismes communautaires étaient peu familiers avec le milieu culturel.

La *Quebec Writers' Federation* et le *Quebec Community Groups Network (QCGN)*, en collaboration avec Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada, ont organisé à Montréal, en 2004, un forum culturel de trois jours, le *Quebec Arts Summit*. Les artistes et les organismes membres du QCGN se sont montrés très enthousiastes. Ce Forum, qui découle d'une entente signée en 2001 dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), a donné lieu à la création d'un nouvel organisme qui donne une voix aux artistes anglophones du Québec, l'*English-Language Arts Network (ELAN)*.

Entente de collaboration multipartite : des partenaires à l'œuvre

Le 6 juin 1998, à Sudbury (Ontario), a lieu la signature de l'Entente de collaboration multipartite à l'appui d'un plan d'action en faveur du développement culturel et artistique des communautés francophones et acadienne du Canada. Cette entente réunissant le ministère du Patrimoine canadien, le Centre national des Arts, le Conseil des Arts du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) vise à accroître le développement culturel et artistique des communautés francophones minoritaires du Canada. La Société Radio-Canada se joindra aux signataires en 2000 et l'Office national du film, en 2002. L'entente s'inscrit dans une série de mesures mises en œuvre par le ministère du Patrimoine canadien. Comme on le sait, ce ministère a pour mandat de favoriser la concertation entre les divers intervenants fédéraux et d'assurer la cohérence de leurs interventions à l'endroit des collectivités de langue officielle en situation minoritaire du Canada.

En mars 2002, au Centre national des Arts, à Ottawa, a lieu le renouvellement de cette entente pour une durée de cinq ans (2002 – 2007) et dont le nom est maintenant Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Cette entente démontre que la concertation entre les institutions fédérales engendre des résultats concrets pour les communautés de langue officielle.



Pierre Raphaël Pelletier, de la FCCF, et
Hubert Lussier, de Patrimoine canadien

« Avec le gouvernement canadien, nous venons de nous donner un modèle puissant d'intervention stratégique dans le domaine des arts et de la culture pour le troisième millénaire! », ajoutait Pierre Raphaël Pelletier, alors président de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La concertation doit être assortie d'audace

« La combinaison concertation interministérielle et prise en charge du développement économique par les communautés elles-mêmes produit des effets remarquables, c'est indiscutable. » C'est en ces mots que Raymond Poirier, homme d'affaires bien connu de Saint-Boniface (Winnipeg) et l'un des pionniers du développement économique communautaire de la francophonie canadienne, qualifie les efforts gouvernementaux et communautaires des dix dernières années.

Avant 1994, les projets étaient analysés à la pièce, et les fonds fédéraux allaient surtout aux organismes de défense des droits, de l'éducation et de la culture francophones. C'étaient là les priorités de la communauté. Le développement économique n'était pas au programme. Par exemple, même les municipalités à forte concentration de francophones du Manitoba ne s'en préoccupaient pas. Comme le dit M. Poirier : « Au fond, le gouvernement du Canada nous donnait 100 % de ce que nous demandions puisque nous n'étions pas organisés et que nous ne demandions rien dans les programmes visant le développement économique. On ne connaissait même pas ces programmes! »

Une initiative innovatrice

M. Poirier raconte l'une des premières tentatives de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba pour obtenir un appui financier du gouvernement fédéral. L'argent demandé visait à réaliser un projet qui rallierait les gouvernements municipaux dans le développement de la francophonie chez eux. Il s'agissait de garnir d'ouvrages français les bibliothèques municipales des villes

bilingues. « C'est le premier projet où on a pu utiliser une contribution du Secrétariat d'État (aujourd'hui Patrimoine canadien) comme levier pour convaincre les municipalités, Francofonds (une fondation communautaire) et le gouvernement du Manitoba d'investir chacun un montant égal pour que chaque bibliothèque reçoive 12 000 \$ de matériel en français. Il a inspiré des centaines de projets de développement économique de petite, moyenne et grande envergure mis sur pied par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le CDEM. »

Un autre exemple récent est celui de l'organisme Développement rural de la vallée du Bas de l'Outaouais. S'inspirant du succès de l'initiative Destination Nord dans le nord de l'Ontario, la Chambre économique de l'Ontario a réuni un million de dollars provenant du gouvernement provincial, de plusieurs ministères fédéraux (Commission canadienne du tourisme, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada) et du secteur privé pour consolider l'offre touristique de l'Est ontarien et en faire la promotion.

Confiance en soi et visibilité

Ressources humaines et Développement des compétences Canada a joué un rôle important dans le développement économique en pilotant le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, aujourd'hui devenu le Comité national de développement économique et d'employabilité (CNDÉE). Michelle Hamelin, qui a occupé pendant plusieurs années le poste de secrétaire générale de ce comité pour la partie fédérale,

explique : « Ce comité a, pour la première fois, réuni autour d'une même table plusieurs ministères œuvrant dans un même secteur, soit le développement économique et humain, et les communautés minoritaires. Il a permis un vrai rapprochement, amenant les responsables fédéraux à mieux comprendre les besoins des communautés et le contexte minoritaire, et les communautés à comprendre les capacités gouvernementales. » Albert Bohémier, un homme d'affaires de

Halifax qui a été coprésident du Comité national, ajoute : « Le Comité a eu pour effet de donner confiance aux communautés minoritaires. Je l'ai senti et je l'ai vu au cours des réunions tenues en région. Les gens des communautés constataient tout à coup qu'ils seraient réellement soutenus par des personnes qui accomplissaient beaucoup dans différents ministères, des fonctionnaires qui avaient à cœur d'aider la francophonie à développer ses compétences et son économie. »

DES EFFORTS RÉCOMPENSÉS

- Quarante communautés de langue officielle en situation minoritaire ont élaboré un plan de développement rural, appelé « Vision ». Le soutien financier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (par son Initiative de planification communautaire) et de Patrimoine canadien (par son Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle – PICLO) aura permis de mettre sur pied des projets rassembleurs et créateurs d'emplois dans toutes les provinces et tous les territoires.
- La Collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne (CIPA) a pour objectif principal d'intégrer des technologies de l'information et des communications aux divers aspects de la vie en communauté. Cet organisme sans but lucratif réunit 16 partenaires communautaires. Il a été créé pour élaborer et mener à bien un modèle de développement rural durable harmonisé aux réalités socio-économiques de cette région rurale francophone du Nouveau-Brunswick. Ce vaste projet de société profite de l'appui financier de plusieurs institutions fédérales : Agence de promotion économique du Canada atlantique, Agriculture et



Agroalimentaire Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Industrie Canada et Patrimoine canadien.

- Des élèves du niveau secondaire ont pu, un peu partout, vivre l'expérience entrepreneuriale le temps d'un été. En Saskatchewan et au Manitoba, entre autres, des fonds provenant de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, par l'entremise de RDÉE Canada (Réseau de développement économique et d'employabilité), permettent depuis quelques années de cultiver l'esprit d'entreprise chez les jeunes en les encadrant tout au long du démarrage, de la promotion, de la gestion et de la fermeture de leur entreprise estivale.



- Grâce à un plan d'action élaboré conjointement par Pêches et Océans Canada et les pêcheurs anglophones de la Basse-Côte-Nord, au Québec, plusieurs flottilles de pêche sont demeurées viables, et les communautés ont pu se mobiliser pour assurer leur développement. Ce projet a contribué à améliorer le climat socio-économique de la région.

Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), qui siégeait au Comité national, s'est rapidement impliqué dans le développement économique des communautés francophones de l'Ouest. Il a d'abord consacré une somme annuelle de 250 000 \$ pour l'ensemble des communautés de l'Ouest, puis 500 000 \$. C'est grâce à cette aide qu'est né le Corridor touristique francophone de l'Ouest. C'est au contact des représentants des communautés au sein du Comité national que DEO s'est intéressé au projet. Les communautés font maintenant connaître leurs attraits, au pays et à l'étranger, et offrent de nouvelles activités et destinations aux touristes d'expression française.



Un changement d'attitude

Lorsque les ministères se concertent pour optimiser leur appui et que les communautés élaborent des plans solides pour en profiter d'une manière stratégique, il y a des résultats concrets. Linda Savard, présidente-directrice générale de la Chambre économique de l'Ontario, décrit le chemin parcouru depuis dix ans et les projets d'envergure réalisés un peu partout. « Il y a dix ans, les ministères abordés dans notre dossier de Développement rural de la vallée du Bas de l'Outaouais auraient répondu qu'aucun programme existant ne pouvait apporter une aide spécifique aux francophones. Aujourd'hui, même sans la participation de Patrimoine canadien, ils comprennent que les francophones ont des besoins particuliers et que c'est important de mettre en valeur cette partie de la culture canadienne. »

S'il y a de belles réussites, il y en a aussi qui n'auront été que ponctuelles, disparaissant en même temps que les hauts fonctionnaires qui les pilotaient, souligne Raymond Poirier. « Ce sont encore les gens, et non le système, qui portent les projets, les activités, les initiatives. Il faut éviter que le développement économique des francophones soit tributaire des personnes qui en font la promotion. »

Selon M^{me} Savard, le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles constitue un autre pas dans la bonne direction. Il s'agit maintenant de s'assurer qu'il contribuera à développer des automatismes. Tout comme M. Poirier, elle estime qu'il faut en arriver à un point où aucun programme ou initiative du gouvernement du Canada ne sera créé sans qu'on se soit demandé systématiquement quels en seront les effets dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. La dualité linguistique est une force et un atout pour notre pays. Les entreprises des communautés de langue officielle, qui commencent à se solidifier, contribuent au progrès économique du pays. Cette force ne doit pas être soumise aux modes et aux humeurs du moment.

SECTEUR SOCIAL

Le secteur social en effervescence

La santé

Avril 2000 – Santé Canada crée le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire. C'est le début, dans ce ministère, d'un bouillon d'activités en faveur de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Comité réunit des représentants des communautés francophones et des hauts fonctionnaires de Santé Canada. Il a pour mandat de conseiller le ministre de la Santé sur les questions relevant de ses compétences dans le but d'appuyer le développement des communautés francophones en situation minoritaire et de favoriser leur épanouissement.

L'une des innovations les plus probantes du Comité est sans aucun doute la mise sur pied de la Société Santé en français (SSF), sorte d'unité opérationnelle créée en 2002 à l'initiative de la partie communautaire du Comité. La SSF agit comme plaque tournante de l'activité et du financement dans le secteur de la santé pour les communautés francophones en situation minoritaire. C'est le point de rencontre de 17 réseaux régionaux, provinciaux et territoriaux œuvrant à la concertation des partenaires intéressés à améliorer l'accès à des services de santé en français dans toutes les provinces et territoires où le français n'est pas la langue de la majorité de la population.



La structure de la Société et de ses réseaux s'inspire d'un modèle que l'Organisation mondiale de la santé estime très efficace pour la cohésion des interventions. Ce modèle exige la participation active et soutenue de cinq partenaires : les gouvernements (fédéral et provincial ou territorial), les établissements de santé, les professionnels de la santé, les institutions d'enseignement et la communauté elle-même.

Chaque réseau établit ses priorités et choisit les dossiers qu'il mettra de l'avant pour obtenir du financement. La SSF n'accepte que les projets qui ont reçu l'aval des autorités provinciales ou territoriales, car le secteur de la santé relève de leur compétence.

Il est primordial pour la réussite de ce modèle que les communautés aient un réel pouvoir décisionnel et ne soient pas consultées uniquement par acquit de conscience. Plus de détails sur le Comité et la Société à www.forumsante.ca.

LE COMITÉ CONSULTATIF : LA RECETTE DU SUCCÈS

Selon Paul-André Baril, adjoint aux réseaux à la Société Santé en français, trois éléments clés ont assuré le succès et les progrès rapides du Comité consultatif :

- la concentration des efforts de la communauté sur un ministère ciblé;
- l'appui ferme et clairement exprimé du ministre;
- le niveau hiérarchique très élevé de la coprésidence fédérale.

Intervenir à la source

L'approche dite de la « santé de la population » vise à agir sur les déterminants de la santé, c'est-à-dire les facteurs qui influencent fortement la santé des gens. Le premier déterminant de la santé est le statut socio-économique, et le second est l'accès à un réseau de soutien social. À cet égard, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant anglophones que francophones, font face à un problème de taille. Dans bien des régions du pays, ces communautés sont isolées et connaissent un taux de chômage largement supérieur à celui de la population majoritaire.

Pour Élise Arsenault, du Centre de santé communautaire Évangéline, à l'Île-du-Prince-Édouard, il est essentiel d'assurer

les services et la circulation d'information dans les communautés. Les réseaux de la Société Santé en français, qui réunissent tous les paliers d'intervention, constituent un pas décisif à cet égard. Il faut maintenant aborder globalement les facettes économique, communautaire et culturelle d'un projet ou d'un dossier. C'est là que la concertation interministérielle peut jouer un rôle de premier plan.

Au Québec, le *Community Health & Social Services Network* (Réseau communautaire de services de santé et de services sociaux), mis sur pied au cours de l'année 2000 à l'invitation du ministère du Patrimoine canadien et de Santé Canada, réunit près d'une soixantaine d'organismes communautaires et d'institutions du secteur de la santé. Quelques organisations membres ont mis à l'essai la technologie de la vidéoconférence pour atteindre les populations anglophones isolées du Québec. Grâce au *Patient and Community Support Network*, des professionnels montréalais ont réuni des jeunes participant à un programme de désintoxication à Québec et d'anciens participants déménagés à Montréal et restés sobres. L'objectif était de donner aux premiers l'occasion de discuter avec d'autres jeunes ayant réussi le programme, et aux seconds de maintenir une relation avec le programme. De même, des anglophones des Îles-de-la-Madeleine, de Québec et de Gaspé ont pu profiter de séances d'information en anglais sur le suicide chez les adolescents, le diabète et le cancer du sein.



Alphabétisation et difficultés d'apprentissage : place à l'innovation

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) travaille de près depuis plusieurs années avec le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA), Patrimoine canadien et Postes Canada. Ce dernier partenaire lui permet notamment de mener plusieurs activités de promotion, comme la production de la revue *À lire* et la distribution d'un signet dans toutes les écoles francophones par lequel Daniel Lavoie et Postes Canada invitent les familles à lire quotidiennement.

La FCAF préconise l'alphabétisation familiale comme moyen d'appuyer les parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants. Selon Luce Lapierre, directrice générale de la FCAF, « il importe de faire de la langue française un outil quotidien d'expression et de loisirs à la maison.

Cela soutiendra, à long terme, la pérennité de nos communautés en augmentant le bassin de population qui utilisera les produits et services offerts en français ». Les modèles adoptés dans les provinces et territoires sont divers. En Saskatchewan, par exemple, on a créé un camp de fin de semaine de francisation en famille. En Ontario, le programme *Des livres dans mon baluchon* accueille parents et enfants quelques heures par semaine pendant plusieurs semaines pour des activités de lecture, d'écriture et de développement du langage en famille. En Colombie-Britannique, plusieurs familles se regroupent pour *Chansons, comptez, comptines*. L'activité a donné lieu à une nouvelle solidarité entre les familles francophones participantes.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation a bénéficié de ressources pour soutenir des activités d'alphabétisation familiale s'étalant sur quatre années consécutives. « C'est très important, souligne Yvon Laberge, consultant en alphabétisation en Alberta, car il y a très peu de financement disponible au palier provincial pour l'alphabétisation chez les francophones. Nous sommes très reconnaissants envers des fonctionnaires proactifs, comme Yvette Souque et ses collègues du SNA, qui déploient des efforts remarquables. Idéalement, pour s'attaquer au fond du problème et agir dans une perspective de long terme, l'alphabétisation devrait être intégrée aux ententes fédérales-provinciales en éducation. »

Au Québec, la communauté anglophone a créé le *Quebec Learner's Network* pour que les populations éloignées puissent accéder à divers programmes et services de formation à distance. Grâce à la contribution de Patrimoine canadien et du Bureau des technologies d'apprentissage (Ressources humaines et Développement des compétences Canada), l'organisme a notamment présenté à des enseignants, à des parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage et à des personnes-ressources de la communauté quatre ateliers en ligne sur les difficultés d'apprentissage. L'utilisation d'un système de vidéoconférence a permis d'offrir l'atelier dans plusieurs lieux et de renseigner ainsi les participants sur



des causes de difficultés d'apprentissage qui sont rarement diagnostiquées dans les petites communautés rurales. A ensuite suivi la préparation de trois modules de formation en ligne, accessibles en tout temps de n'importe où, même avec une connexion Internet et un modem de faible capacité. Le premier module se voulait une introduction générale aux difficultés d'apprentissage et au déficit d'attention; le deuxième portait sur les besoins des enfants en difficulté; le troisième proposait des stratégies pour que parents et enseignants puissent répondre aux besoins de ces enfants.

L'immigration : un nouveau pôle de développement

Mars 2002 voit la création du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. La mise sur pied du Comité faisait suite aux recommandations de l'initiative *Dialogue* de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. Le Comité a ceci de particulier qu'il réunit, outre plusieurs ministères fédéraux et les communautés, les représentants provinciaux et territoriaux du secteur des affaires francophones de ces gouvernements. C'est la FCFA et Citoyenneté et Immigration Canada qui en assurent la coordination.

Le Comité a d'abord élaboré un cadre stratégique pour accroître le nombre d'immigrants d'expression française dans les



communautés afin de maintenir leur poids démographique, améliorer la capacité d'accueil et renforcer les structures d'accueil et d'établissement; assurer l'intégration économique, sociale

et culturelle des immigrants; favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto et Vancouver. Il a notamment publié, en mars 2005, un sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire intitulé *Vers la francophonie canadienne de demain*.

« Ce comité existe depuis peu et déjà il travaille à un plan d'action national qui soutiendra notre cadre



stratégique, et les communautés travaillent à leur plan d'action provincial, souligne Luketa M'Pindou, ancien représentant communautaire de l'Alberta au sein du Comité directeur. Il y a aussi des réalisations concrètes dans les communautés, comme des services mis en place à Edmonton et à Calgary pour l'accueil, l'établissement et l'adaptation des immigrants francophones. Les nouveaux arrivants y trouvent des services d'accompagnement et d'aide pour trouver un logement, une école, un emploi. »

Une autre retombée des travaux du Comité directeur touche une tournée de pays d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud réalisée en mars 2004 pour promouvoir les communautés francophones du Canada. Ces visites ont porté fruits puisque tous les jours, M. M'Pindou répond à des courriels de Roumains qui cherchent de l'information sur la communauté franco-albertaine. « Vraiment, il y a lieu de féliciter le gouvernement canadien d'avoir créé le Comité directeur », conclut M. M'Pindou.

DES RÉGIONS DYNAMIQUES

Les retombées de la concertation interministérielle reposent en grande partie sur le travail d'équipe qui se fait entre l'administration centrale des ministères et organismes fédéraux et leurs bureaux régionaux. Le dynamisme dont font preuve les régions à cet égard mérite d'être souligné. De nombreuses initiatives émanent de partout au Canada, en plus de celles qui sont planifiées à l'administration centrale et qui trouvent leur aboutissement en région.

Les Conseils fédéraux et les langues officielles : à l'enseignement de la concertation

Les Conseils des hauts fonctionnaires fédéraux, présents dans les provinces et territoires, sont devenus, au fil des ans, des partenaires importants de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ceci s'est fait par la création, au sein de ces conseils fédéraux, de comités ou sous-comités dont l'action porte sur les langues officielles. Leur mise sur pied a permis une plus grande concertation des ministères et organismes fédéraux présents en région en matière de langues officielles. La sensibilisation des fonctionnaires à ce dossier s'est accrue et un rapprochement a eu lieu avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Une collaboration fructueuse s'est instaurée.

Des enjeux cruciaux à Terre-Neuve-et-Labrador

Ainsi, à Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du sous-comité des langues officielles du Conseil des

hauts fonctionnaires fédéraux, s'est associé à la communauté francophone de cette province pour retenir trois axes d'intervention :

- l'amélioration des services au public en français,
- l'accroissement du bilinguisme de l'administration fédérale,
- l'implication dans le développement communautaire.

Les partenaires fédéraux et la communauté collaborent à la mise sur pied d'un guichet unique de services pour les régions de St. John's, de Labrador City et de la péninsule de Port-au-Port. Ces communautés, souvent isolées et petites, abritent de 500 à 1000 francophones, soit 0,4 % des francophones au pays. Pour elles, c'est un défi de tous les jours d'être francophones et de le rester. D'autres projets ont été réalisés et d'autres sont en cours de réalisation. Un changement positif dans les attitudes est à noter chez les fonctionnaires fédéraux dans leur appui à la survie de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les provinces de l'Ouest font équipe

S'inspirant du Symposium sur les langues officielles tenu à l'Île-du-Prince-Édouard en octobre 2001, le Comité des langues officielles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la Saskatchewan a organisé, en novembre 2003, à Regina, le *Forum 4-2-1 : 4 provinces, 2 langues officielles, 1 plan*.

FORUM 4-2-1

L'idée a surgi pendant les consultations entourant le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Le Comité avait tout juste élaboré son premier plan d'action dans le but d'élargir la portée de ses activités et sa visibilité auprès d'autres comités du Conseil fédéral. Les consultations sur le plan d'action fédéral ont soudainement mis en lumière l'importance des activités gouvernementales dans le domaine des langues officielles. C'est alors que le Comité a estimé qu'il était temps d'agir. Il a choisi de réunir les conseils fédéraux des quatre provinces de l'Ouest, des fonctionnaires provinciaux et des représentants des communautés francophones dans le but d'agir de manière concertée et stratégique.

Le Forum 4-2-1 a été concluant. Il s'articulait autour de quatre grands thèmes :

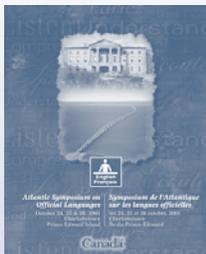
- la prestation des services (Partie IV de la LLO),
- l'appui au développement des communautés de langue officielle (Partie VII),
- la formation et la rétention linguistique (Partie V),
- le leadership.

A l'issue du Forum, les conseils fédéraux se sont engagés à élaborer un plan d'action pluriannuel dans le but d'exercer un changement de culture dans les ministères et organismes fédéraux des quatre provinces de l'Ouest. On souhaitait notamment :

- orienter l'action des intervenants fédéraux de l'Ouest en matière de langues officielles pour plusieurs années;
- explorer la possibilité d'élaborer des politiques horizontales dans le but d'harmoniser l'action fédérale, provinciale et communautaire et d'en assurer la cohérence;
- explorer les partenariats possibles dans le contexte des parties IV et V de la LLO et en matière de formation linguistique;
- favoriser la collaboration entre les quatre Comités des langues officielles en créant un milieu propice à des échanges sur des modèles à suivre, des pratiques exemplaires et des initiatives émanant de divers ministères et organismes.

Le Plan stratégique de l'Ouest sur les langues officielles a été récemment adopté par les quatre conseils fédéraux.

DIGNE DE MENTION : LE SYMPOSIUM DE L'ATLANTIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES



Tenu à l'automne 2001, ce Symposium a donné un nouvel élan à la promotion des langues officielles au sein de l'appareil fédéral en Atlantique et a inspiré d'autres initiatives du même genre (dont le Forum 4-2-1).

L'activité se déroulait à Charlottetown (Î.-P.-É.), le berceau de la Confédération canadienne. Ce retour aux sources historiques de notre pays a été l'occasion pour les conseils fédéraux de l'Atlantique de réaffirmer leur engagement envers les langues officielles. Ils ont jeté un nouveau regard sur leur engagement collectif envers le développement et l'épanouissement des communautés acadienne et francophones.

Trois ans plus tard, Donald Arsenault, directeur de Patrimoine canadien à l'Île-du-Prince-Édouard et président du comité organisateur du Symposium, estime que les bénéfices de l'activité n'ont pas été éphémères. Les engagements pris par les hauts fonctionnaires ont été respectés, un réseau dynamique exerce un leadership dans la promotion de la dualité linguistique dans la région de l'Atlantique et les échanges ont semé des idées qui ont germé et portent fruit aujourd'hui.

Somme toute, le Symposium fut un catalyseur pour le changement. Il a mobilisé les acteurs clés de l'administration fédérale. Il a permis d'obtenir des résultats durables en matière de prestation de services dans les deux langues officielles et de développement des communautés francophones et acadienne.

L'ONTARIO : UN SYMPOSIUM AU SERVICE DE LA CONCERTATION DES PARTENAIRES

Depuis l'an 2000, l'Ontario organise régulièrement des symposiums sur les langues officielles. Ces rencontres regroupent les leaders provenant des différents secteurs de la communauté francophone, les coordonnateurs des services en français de la province ainsi que les coordonnateurs fédéraux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* en Ontario. Rappelons que par cet article, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement et à promouvoir la dualité linguistique.

Les organisateurs de cette rencontre mettent tout en œuvre pour répondre aux attentes des participants. Ils tiennent aussi compte des commentaires exprimés lors du symposium précédent et ils s'assurent de mettre à l'ordre du jour les grands sujets d'actualité explicite

Rachel Gauvin, présidente du Comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario.

Le symposium permet à la communauté francophone de l'Ontario ainsi qu'aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux de se rencontrer pour discuter des grands enjeux et des priorités de la communauté et des gouvernements. Les premiers contacts se font, les idées naissent et les relations se tissent. Les retombées surviennent parfois directement, par exemple avec la mise en place du Comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario, parfois indirectement par les contacts établis et la facilité avec laquelle on peut entrer en communication. Notons aussi l'augmentation du nombre de projets approuvés dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) dans différents secteurs d'activité.

PROJET SAANB : UN PROJET PORTEUR D'AVENIR

En 2003-2004, le ministère du Patrimoine canadien a soutenu la mise sur pied par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) d'une Table de concertation provinciale sur l'immigration, par le biais de son Programme du multiculturalisme. Le projet s'est réalisé en partenariat avec le gouvernement provincial et plusieurs ministères fédéraux, notamment Citoyenneté et Immigration Canada, Condition féminine Canada, le Secrétariat rural canadien par l'intermédiaire de l'Équipe rurale Nouveau-Brunswick, des organismes non gouvernementaux tels que l'Association multiculturelle du Grand Moncton, le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, Metropolis-Atlantique, le Conseil des minorités multiculturelles francophones du Nouveau-Brunswick et différents acteurs du milieu socio-économique.

Les retombées des activités de cette table de concertation seront importantes pour l'ensemble de la population néobrunswickoise. Le Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement la communauté francophone, fait actuellement face à trois défis majeurs : un déficit démographique, un taux d'assimilation élevé chez les francophones et une faible capacité de rétention de sa population. Les travaux de ce groupe devraient permettre aux institutions publiques et francophones de mieux s'adapter à la diversité ethnique, religieuse et culturelle des sociétés modernes. La société acadienne sera plus apte à vivre et à travailler dans un environnement multiculturel et à accueillir avec compréhension les nouveaux arrivants.

Elle pourra établir des ponts avec l'ensemble de la collectivité et contribuer ainsi au renforcement de la cohésion sociale. Cette initiative s'inscrit aussi dans le contexte de la mise en place d'un cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire au Canada.

Les questions touchant l'accueil et l'intégration des immigrants et des nouveaux arrivants sont examinées par les membres de la Table de concertation. Des actions sont entreprises pour atteindre certains des objectifs du Programme du multiculturalisme et du Programme des langues officielles de Patrimoine canadien. Parmi ces objectifs, mentionnons les suivants : permettre aux Canadiens et Canadiennes d'être en relation les uns avec les autres et d'établir un consensus plus large entre les communautés et le public; engager un dialogue éclairé sur des actions soutenues pour lutter contre le racisme; enfin, favoriser le développement à long terme des communautés minoritaires de langue officielle. Lors du Grand Rassemblement qui a souligné le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie, la SAANB a facilité une participation accrue de nouveaux arrivants à ce grand événement. Les membres de la Table de concertation ont participé à *Rendez-vous Immigration 2004*, une conférence portant sur l'immigration organisée par la province du Nouveau-Brunswick en collaboration avec Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration Canada.

Une nouvelle décennie de concertation à l'enseigne de la maturité et de l'autonomie

Beaucoup de chemin a été parcouru au cours des dix dernières années. Malgré ses limites, le cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement en 1994 a produit des résultats. Et le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, rendu public en mars 2003, est venu dynamiser la dualité linguistique canadienne. Comme on l'a vu dans les pages précédentes, les communautés minoritaires de langue officielle ont fait des gains importants dans tous les grands secteurs d'activité. C'est particulièrement le cas du domaine culturel qui a connu une véritable envolée dans une foule de disciplines : théâtre, musique, chanson, arts visuels, radio, télévision, films, presse écrite, en plus de la mise en place de plusieurs outils de promotion de cette industrie. D'autres domaines tels que l'économie, la santé, l'alphabetisation, l'immigration, pour ne nommer que ceux-là, ne sont nullement en reste. Ce développement accéléré a eu des retombées tant au plan national que dans les régions.

Bien sûr, tout n'est pas parfait. Il a fallu du temps, plus ou moins selon les différents acteurs, pour que les ministères et organismes fédéraux participent véritablement au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Mais il y a de plus en plus de bons élèves dans la classe. De nombreux ministères et organismes prennent les devants pour offrir aux partenaires communautaires des solutions aux défis auxquels ils sont confrontés. Des comités ont été mis sur pied, des ententes signées et des partenariats conclus. On ne saurait passer sous silence ici l'effet de levier produit par le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

Cette initiative du ministère du Patrimoine canadien, lancée en juin 2000, a permis de raffermir et d'accroître les liens de coopération entre les communautés et l'administration fédérale. De nombreux projets ont été réalisés grâce au coup de pouce des fonds du PICLO. Et, de plus en plus, la part des fonds avancés par les partenaires fédéraux augmente, ce qui permet au PICLO d'accueillir de nouveaux joueurs.

PICLO

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont gagné en assurance au cours des dix dernières années grâce à leur détermination. Elles veulent maintenant orienter et contrôler leur développement. Elles se donnent les outils pour y arriver. La quête d'une plus grande autonomie est aussi un signe de maturité. Pour les communautés, la pleine participation au dynamisme de la société canadienne passe par la prise en main des grands leviers qui ont une incidence sur leur épanouissement. La société canadienne, qui se veut inclusive et qui est à la recherche d'une plus grande cohésion, ne peut que bénéficier des progrès réalisés par les communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada. Au cours des prochaines années, la concertation interministérielle doit jouer à fond son rôle de promoteur du développement et de l'épanouissement de ces communautés et de coordonnateur de l'engagement fédéral pris en vertu de l'article 41 de la LLO.



PARTIE II | RÉSULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX DÉSIGNÉS

Centre national des Arts

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

Le Théâtre français du CNA a poursuivi son travail de développement du théâtre au sein des communautés francophones en situation minoritaire par des rencontres dans le cadre du festival Zones théâtrales et du programme de Développement du théâtre en région. Des rencontres ont aussi eu lieu avec l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM) de l'Ontario et l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM). Des représentants de la communauté artistique anglo-québécoise ont été consultés dans les domaines de la musique et du théâtre. Les Matinées scolaires francophones (musique) et le programme Les musiciens dans les écoles francophones ont permis de consulter le milieu de l'éducation. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des artistes franco-albertains afin de préparer l'événement la *Scène albertaine*.

Communications

Le Théâtre français du CNA a lancé son site Internet *Artsvivants*, site qui offre aux artisans francophones du théâtre des outils de qualité pour la connaissance, l'enseignement et la pratique du théâtre. Le CNA a mis de l'avant un partenariat avec les médias écrits et électroniques francophones de l'Ontario afin de se rapprocher de la communauté théâtrale de cette province. En Alberta, des conférences de presse ont eu lieu à Edmonton et à Calgary afin d'annoncer la venue de la *Scène albertaine* à Ottawa et de solliciter la candidature d'artistes. En Colombie-Britannique, le CNA a fait parvenir la trousse pédagogique *Vivaldi et les Quatre Saisons* aux élèves des classes françaises et d'immersion française afin de préparer les jeunes à une tournée de l'Orchestre du CNA dans cette province.

Coordination et liaison

Le CNA a participé aux rencontres rattachées à l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et au Forum mixte en théâtre. C'est ainsi que le festival Zones théâtrales, une biennale destinée à mettre en valeur le théâtre francophone des régions, a été conçu avec la participation du Conseil des

mandat

Le Centre national des Arts (CNA) a pour mandat de promouvoir l'excellence artistique dans toutes les disciplines des arts de la scène en mettant en évidence des artistes de toutes les régions du Canada et en encourageant les nouveaux talents.

Arts du Canada (CAC) et de Patrimoine canadien. De son côté, le Théâtre anglais du CNA a commandé une œuvre à l'auteure anglo-québécoise Linda Gaboriau, œuvre qui a été présentée à deux jurys nationaux prestigieux, ainsi qu'aux producteurs de théâtre du Royaume-Uni. Enfin, le CNA a participé, le 26 septembre 2004 à Limoges, à une journée d'étude sur les formes de collaboration en matière de théâtre entre la France et le Canada, événement organisé par le Centre culturel canadien à Paris et le CAC.

Financement et prestation de programmes

Grâce à la signature d'un premier protocole d'entente PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) avec Patrimoine canadien, le CNA a pu donner la possibilité à des musiciens de visiter des salles de classe et des centres communautaires francophones en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan et des classes anglophones au Québec. Le CNA a travaillé de concert avec l'APCM et l'ANIM afin de permettre la présentation d'une série de spectacles mettant en vedette des artistes franco-canadiens. Il a fait de même, en collaboration avec l'Ottawa Folk Festival, pour permettre aux artistes anglo-québécois de se produire dans le cadre de ce festival. Le CNA a aussi travaillé avec les radios communautaires du Réseau francophone d'Amérique (RFA) à la production de cinq spectacles d'une heure diffusés sur ce réseau.

Commission de la capitale nationale

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La championne des langues officielles de la CCN a sensibilisé le comité de la haute direction aux obligations de la Commission en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Elle s'est de plus assurée que, lors des exercices de planification, la composante langues officielles est prise en considération. La CCN a aussi mis en place une nouvelle politique sur les langues officielles afin de mieux soutenir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Communications

La CCN a travaillé de près avec les médias des communautés et elle les a inclus dans la liste de distribution de ses communiqués de presse, s'assurant ainsi que les communautés étaient tenues au courant de ses activités. Le site Web de la Commission permet aussi aux communautés d'obtenir de l'information à jour sur les programmes et les services de l'organisme.

Financement et prestation de programmes

Par diverses activités, la CCN a contribué à la promotion de la dualité linguistique canadienne au pays et à l'étranger. Ainsi, en collaboration avec TV5 Québec-Canada, Patrimoine canadien et le ministère des Affaires francophones de l'Ontario, elle a invité le célèbre animateur Bernard Pivot à produire son émission *Les trophées de la langue française* dans la capitale nationale. Cette émission a été diffusée dans quarante-trois pays sur la chaîne TV5 Monde lors du dernier Sommet de la francophonie.

Dans le cadre de la Fête du Canada de 2004, la CCN a rendu possible la production du grand spectacle *J'Avions 400 ans*, un spectacle hommage aux 400 ans de l'Acadie mettant en vedette une vingtaine d'artistes provenant des communautés. Le réseau TVA a diffusé le spectacle le 15 août, jour de la fête nationale des Acadiens. La Scène nordique du festival d'hiver *Bal de Neige* a aussi permis à une dizaine d'artistes des communautés de se produire devant un public nombreux. La CCN s'emploie toujours à dépister de nouveaux talents issus des communautés en participant à cinq événements de recrutement dont *Contact ontariois*, *Contact Ouest* et *Strictly Mundial*. La CCN a aussi coordonné la tenue de l'événement *Sussex Cinéma.fr*, un festival de films français en plein air qui voulait souligner

mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) dresse des plans en vue d'assurer le développement, l'entretien et la mise en valeur de la région de la capitale du Canada et d'y contribuer. Elle est également chargée d'organiser, de parrainer, de promouvoir et de faire connaître les activités et les manifestations de la région de la capitale nationale qui enrichissent le tissu culturel et social du Canada, compte tenu du caractère fédéral du pays, de l'égalité de statut des deux langues officielles et du patrimoine populaire.



les 400 ans de la présence française en Amérique; plus de quatre mille personnes ont assisté aux dix représentations de grands films français en plein cœur d'Ottawa.

Grâce au projet pilote *Aide aux entreprises* de la Ville d'Ottawa, un projet financé par Patrimoine canadien et coordonné avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la CCN a distribué à tous ses locataires commerciaux une trousse visant à les aider à respecter les clauses linguistiques prévues dans leur bail de location. Une nette amélioration en ce qui a trait à l'affichage et aux services en français a été notée par le responsable du dossier à la Ville d'Ottawa.



Conseil des Arts du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

Le Conseil a participé régulièrement à des réunions de consultation avec des représentants des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Mentionnons les rencontres sur le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) et l'évaluation de cette initiative en collaboration avec les communautés et Patrimoine canadien. Le CAC a ainsi pu présenter à ce ministère des propositions de renouvellement du protocole d'entente PICLO pour les années 2005-2008. Signalons aussi la participation aux groupes de travail en arts visuels, édition, chanson-musique et théâtre francophones, la rencontre Conseil des Arts/Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et la participation du Conseil au *Quebec Arts Summit*, un événement qui a mené à la création du *English-Language Arts Network* (ELAN).

Communications

Le CAC a rejoint un grand nombre d'artistes et d'organismes artistiques francophones et anglophones en tenant huit séances d'information dans cinq provinces et dix ateliers de formation ciblés. Les agents de programme ont accordé des entrevues dans les médias des communautés (journaux, radios communautaires, Radio-Canada) pour les informer des programmes du Conseil, ce qui accroît la visibilité du Conseil et des artistes dans les régions. Les artistes peuvent aussi communiquer avec des agents désignés dans chaque service du Conseil, ce qui rend les programmes du CAC plus accessibles.

Coordination et liaison

Le Conseil a participé aux réunions du comité des signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et à la mise en œuvre d'autres outils de collaboration tels que les groupes de travail des secteurs artistiques francophones coordonnés par Patrimoine canadien. Ces activités mènent à une meilleure collaboration entre les cosignataires et permettent de mieux orienter les actions de chacun.

mandat

Le Conseil des Arts du Canada (CAC) est un organisme national autonome qui favorise le développement des arts au Canada en offrant des subventions et des services aux artistes et organismes artistiques professionnels canadiens et en administrant des bourses de recherche.



Financement et prestation de programmes

Le Conseil a octroyé plus de deux millions de dollars aux artistes francophones et anglophones minoritaires en subventions individuelles. Le PICLO a servi à augmenter le nombre de projets retenus provenant de ces artistes. Ces fonds ont permis de concrétiser des projets de recherche, de réflexion, de création et d'expérimentation. Ils ont rendu possible des voyages de perfectionnement et de ressourcement professionnels pour les artistes et les directeurs artistiques des compagnies de théâtre et de centres d'artistes. Les subventions du Conseil comprennent l'aide au fonctionnement et l'aide aux projets soumis par les organismes artistiques. Le Conseil a appuyé des festivals, des projets d'échange et de diffusion, des événements pluridisciplinaires, des projets collectifs, des lectures et des tournées de promotion, des tournées de musiciens classiques et non classiques, des tournées de compagnies de théâtre et de danse au Canada et des coproductions. Le CAC s'est aussi occupé de gérer les prix et les bourses de recherche attribués à des artistes et chercheurs canadiens. Il n'est pas inutile de signaler que des artistes provenant des communautés minoritaires de langue officielle se sont distingués aux Prix littéraires du Gouverneur général 2004, aux Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques et au Prix de Rome professionnel en architecture.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Le CRTC a fait circuler le Plan d'action 2004-2005 : Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) auprès de tous les membres du Conseil et dans toutes les directions impliquées. L'état de réalisations a été approuvé par les membres du Conseil.

Consultations

Le Conseil a rencontré, en mars 2005, l'exécutif de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). À cette occasion, la FCFA a présenté ses préoccupations concernant les services nationaux de télévision de langue française et leur accès par les communautés francophones minoritaires, ainsi que le développement des radios communautaires. Ces préoccupations rejoignent les objectifs fixés par le plan d'action 2004-2005 du CRTC pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Communications

Le CRTC a distribué le Plan d'action 2004-2005 : Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* aux organismes consultés pour son élaboration. Il est possible de consulter ce plan sur son site Web.

Coordination et liaison

En février 2005, le CRTC a participé à la réunion annuelle du groupe de travail sur les arts médiatiques piloté par Patrimoine canadien et où les producteurs francophones hors Québec étaient représentés par l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC). Il était aussi présent aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Financement et prestation de programmes

Le CRTC est un tribunal administratif et, à ce titre, il ne gère pas de programmes ou services, ni ne finance des activités. Cependant, dans le cadre de ses travaux, le Conseil promeut l'accès à des services de télévision en français et en anglais dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2004, SRD, ExpressVu et Star Choice doivent, par condition de licence, s'assurer de distribuer une quantité de signaux des stations de télévision traditionnelle détenues et exploitées par la SRC/CBC qui ne soit jamais inférieure au nombre de signaux des stations de télévision traditionnelle de langue française distribués par un autre groupe

mandat

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a pour mandat de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de la radiodiffusion et des télécommunications, conformément aux objectifs énoncés aux articles 3 et 5 de la Loi sur la radiodiffusion, à l'article 7 de la Loi sur les télécommunications et à la Loi sur Bell Canada.



de radiodiffusion. De plus, dans le cadre de ses travaux, le CRTC encourage les titulaires de licence de radiodiffusion à poursuivre leurs efforts afin que la production et la diffusion d'émissions produites en région soient accrues. À cet effet, le CRTC a autorisé TV5 Canada-Québec à diffuser de la publicité assujettie à des conditions de dépenses en programmation hors Québec. Il a aussi rappelé à TVA ses engagements concernant le reflet des communautés de langue officielle en milieu minoritaire rattachés à sa licence de réseau national. De plus, lors du renouvellement de 22 services spécialisés, le CRTC indiquait qu'il attendait des titulaires qu'ils veillent à ce que leur programmation reflète largement toutes les régions du Canada. Pour ce qui est des radios communautaires, le CRTC a accordé une licence à Radio Beauséjour (Moncton) et à Radio Brise de la Baie (Saint-Jean, N.-B.). Il a aussi prolongé le délai de mise en ondes de la station de radio communautaire de langue française à Toronto.

Reddition de comptes

Le CRTC a comparu devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles en avril 2004. Par ailleurs, le rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion 2005 fait état des activités se rapportant à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.



Office national du film du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La championne des langues officielles s'est montrée active dans la promotion de la dualité linguistique et de pratiques exemplaires, de même que dans la participation de l'organisme à des événements tels que les *Rendez-vous de la Francophonie* et les festivals de cinéma qui se déroulent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Consultations

Les consultations entreprises par les responsables du Studio Acadie et du Studio Ontario et Ouest ont mené à la participation de cinéastes et de producteurs au Marché international du documentaire *Sunny Side of the Doc*, à Marseille, en juin 2004. L'ONF a aussi pris part aux activités du Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques. Il y a fait admettre un nouveau partenaire communautaire : le Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC).

Communications

L'ONF se sert de son site Web, de ses publications (*Focus*, *Encore*), de ses réseaux (Cinéclub ONF, bibliothèques (49), etc.) et de festivals de films (Moncton, Winnipeg, Vancouver) pour communiquer avec les communautés. L'ONF s'est aussi servi du *Bulletin 41-42* publié par Patrimoine canadien pour faire connaître ses réalisations et projets. De plus, en février 2005, la productrice exécutive du Studio Ontario et Ouest a présenté aux membres du Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques les activités du Studio Acadie et du Studio Ontario et Ouest.

Coordination et liaison

L'ONF a participé aux activités reliées à l'Entente sur le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. L'organisme travaille en liaison constante avec divers partenaires fédéraux, dont Patrimoine canadien et Téléfilm Canada. Il participe également aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Financement et prestation de programmes

La concertation des deux studios du Programme français a permis le développement de six projets de courtes dramatiques dans le cadre du *Concours PICLO Fiction* de Téléfilm Canada. Le Studio Ontario et Ouest a présenté, pour la première fois, un film de ce studio dans le cadre de la 3^e série de films francophones internationaux Ciné-jeudi, un programme de projection de films en français organisé

mandat

L'Office national du film (ONF) a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes qui reflètent la diversité culturelle et qui présentent au Canada et au monde un point de vue authentiquement canadien.



et présenté par la Médiathèque de l'ONF à Toronto, avec la collaboration des partenaires locaux. L'implication du Studio Acadie a permis la présentation d'un événement Acadie lors de la 23^e édition des *Rendez-vous du cinéma québécois*, à Montréal, en février 2005.

Le protocole d'entente PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) conclu avec Patrimoine canadien a permis au Studio Ontario et Ouest de travailler à 21 projets de films soulevant des enjeux sociaux et de s'impliquer dans neuf projets spéciaux, dont plusieurs touchent la formation (MOMENTUM). Il a aussi aidé le Studio Acadie à coproduire, dans le cadre de ANIMACADIE 1, trois animations numériques de deux minutes. Le Studio a également coproduit, avec des cinéastes de la relève, quatre courts métrages documentaires. Plusieurs activités ont également eu lieu dans les écoles et lors d'événements tels que le Congrès mondial acadien et les 400 ans de l'Acadie. Par ailleurs, *Doc Shop 2* a permis à 78 étudiants anglophones de la région de Montréal de se familiariser avec la production d'une vidéo de quatre minutes.

Reddition de comptes

L'ONF produit un état de réalisations annuel qui présente les activités réalisées et les résultats atteints; il s'est servi d'outils internes pour connaître l'impact de ses programmes et services sur les communautés de langue officielle.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Parcs Canada a continué d'attirer l'attention de ses employés sur l'importance de la dualité linguistique au Canada. À titre d'exemple, l'Unité de gestion du Manitoba a mis en valeur le patrimoine francophone au moyen d'activités organisées dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie*.

Consultations

Un grand nombre d'unités de gestion ont associé des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire à la préparation d'activités d'interprétation et de promotion. Ce fut le cas dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario, en Atlantique, au Québec et au Manitoba. Dans cette dernière province, l'unité de gestion a consulté le Conseil de développement économique des municipalités bilingues (CDEM) au sujet de projets de promotion touristique comme le Corridor touristique francophone de l'Ouest, qui vise à inciter les francophones de partout à visiter divers lieux d'intérêt dans les quatre provinces de l'Ouest.

Communications

Parcs Canada a sensibilisé ses conseillers en communication à la promotion de la dualité linguistique. Le service des communications de l'Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique a fait paraître des annonces dans les publications de la Société de développement économique de la Colombie-Britannique et a diffusé ces publications dans les parcs et lieux historiques nationaux et lors d'activités de diffusion externe. L'Unité de gestion de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador a acheté des espaces publicitaires dans *L'Indispensable*, un guide des services en français pour les visiteurs publié annuellement par l'association francophone de l'endroit. Parcs Canada fait aussi du recrutement au moyen des journaux locaux.

Coordination et liaison

Le Centre de services de l'Atlantique de Parcs Canada a donné son appui à une initiative du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse, qui a organisé des cours de français pour les fonctionnaires dans la région de Halifax-Dartmouth. L'Unité du sud de la Saskatchewan coordonne un programme en matière de langues officielles de concert avec le Conseil fédéral de cette province et joue un rôle de premier plan au sein de son sous-comité des langues officielles. Il en va de même au Manitoba. De plus, l'unité de

mandat

Au nom de la population canadienne, Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.



gestion de cette province a établi des liens avec la faculté d'éducation du Collège universitaire Saint-Boniface en vue de présenter des exposés sur les ressources pédagogiques de Parcs Canada disponibles en français.

Financement et prestation de programmes

L'Unité de gestion de l'ouest du Québec a fourni une assistance technique à l'Association des Townshippers afin qu'elle puisse mettre à jour son site Web. La même unité a rédigé et publié, en collaboration avec des partenaires locaux, un guide patrimonial intitulé *Montréal, une ville d'histoire*. L'Unité de gestion du sud du Nouveau-Brunswick a fait des exposés dans les écoles à quelque 1 556 élèves francophones; les exposés faits sur place au parc national Fundy ont attiré 393 élèves. Depuis l'été 2004, Parcs Canada offre des programmes spécifiques de mise en valeur du patrimoine francophone du Yukon. Dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de fondation de l'Acadie et en étroite collaboration avec un partenaire communautaire, la Société Promotion Grand-Pré, Parcs Canada a offert aux visiteurs du lieu historique national de Grand-Pré une gamme d'activités soulignant l'importance historique de ce lieu et la contribution des Acadiens à la société canadienne.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Le Ministère a donné des séances d'information à l'intention de la haute direction et d'autres employés afin d'accroître leur sensibilisation à leurs responsabilités en matière de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promotion de la dualité linguistique au Canada. Il a aussi organisé des téléconférences et des réunions avec des employés des bureaux régionaux pour voir à ce que le personnel des régions soit informé de ces obligations. Les séances d'orientation pour les nouveaux employés et le guide d'orientation destiné aux employés de la Direction générale des communications comprennent une section réservée aux responsabilités relatives à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Des employés de l'administration centrale et des bureaux régionaux ont organisé des réunions avec les représentants des réseaux locaux pour discuter des langues officielles et de la participation aux activités communautaires.

Des outils d'information, comme le *Bulletin 41-42*, ont été produits et distribués au sein du Ministère afin d'accroître la sensibilisation sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Des séances d'information ont été données aux représentants de chaque secteur et région sur l'Outil de mesure du rendement, un outil de travail élaboré en vue de faciliter la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. L'Outil vise aussi à simplifier la préparation, par les institutions fédérales désignées (dont Patrimoine canadien), de plans d'action et d'états de réalisations axés sur les résultats.

Consultations

Des consultations ont été menées avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le contexte du renouvellement des ententes Canada – communautés dans chaque province et territoire afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités, consultations qui ont donné lieu à l'élaboration d'un nouveau modèle d'accord de collaboration. Des fonctionnaires responsables des affaires culturelles du Ministère ont rencontré des représentants communautaires (p. ex. la Fédération culturelle canadienne-française, des producteurs francophones, des représentants des arts médiatiques, etc.) pour connaître leurs priorités. En ce qui concerne les sports, des consultations ont eu lieu auprès d'athlètes en vue de déterminer les niveaux de services dans les deux langues officielles qui seraient nécessaires pour répondre

mandat

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes.



à leurs besoins. On a aussi jeté les bases d'une participation continue des communautés aux consultations du gouvernement du Canada par le biais du Portail fédéral des consultations, ce qui leur permettra d'échanger de l'information dans un environnement virtuel.

Pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, qui se tiendront à Vancouver-Whistler, des consultations régulières ont été entamées avec des communautés de langue officielle en situation minoritaire en vue d'élaborer un plan d'action faisant intervenir ces communautés dans l'organisation de cet événement international majeur et de tirer profit des possibilités et des retombées des Jeux. Grâce à ces échanges, les communautés ont pu mieux comprendre les objectifs du gouvernement fédéral dans l'organisation de cet événement.

Le Ministère a aussi tenu des réunions avec certains groupes communautaires afin de leur présenter l'Initiative canadienne sur le bénévolat et de leur expliquer comment cette initiative pourrait répondre à leurs besoins. Une stratégie des langues officielles a été élaborée, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation du niveau de bilinguisme et un modèle de plan d'action, dans le but d'encourager les organisations d'accueil et les réseaux locaux responsables de l'Initiative à collaborer plus étroitement avec les communautés de langue officielle.

Dans la région de l'Ouest, des discussions ont eu lieu avec des associations francophones afin de créer un mécanisme



de coordination visant la promotion de l'immigration dans des communautés minoritaires francophones.

Communications

Les Programmes d'appui aux langues officielles ont produit et distribué aux communautés de langue officielle en situation minoritaire des publications et d'autres documents fournissant une gamme de renseignements utiles : le *Bulletin 41-42*, un guide des pratiques exemplaires en matière de coordination interministérielle, un inventaire des programmes et d'autres initiatives présentant un intérêt pour ces communautés, etc. De plus, l'Outil de mesure du rendement a été élaboré et présenté aux coordonnateurs nationaux pour aider leur institution à mettre en œuvre l'article 41 de la LLO et à établir leur plan d'action et leur bilan de réalisations, ainsi qu'à mieux suivre leur propre rendement en déterminant leurs points forts et leurs faiblesses. On a également produit et distribué un CD-ROM renfermant des profils régionaux des communautés de langue officielle établis à partir d'une vaste base de données démographiques et démolinguistiques.

Dans le domaine des sports, le Ministère a ajouté à son site Web une section sur les Jeux de la Francophonie. Il a également distribué à ses partenaires de Sport Canada un lexique bilingue de la terminologie du sport, écrit à toutes les associations participant aux Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes pour les encourager à fournir des services dans les deux langues officielles, et envoyé aux communautés de langue officielle toutes les communications externes relatives au Secrétariat fédéral des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. De plus, des troupes d'information bilingues sur Contrats Canada, qui expliquent la façon de transiger avec le gouvernement fédéral, ont été distribuées aux organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire.

Le site Web de l'Institut canadien de conservation a été restructuré de façon à comprendre une vaste gamme de renseignements dans les deux langues officielles; un plus grand nombre d'ateliers de formation sur la préservation ont été offerts en français. Des efforts ont également été faits pour promouvoir dans les deux langues officielles l'Initiative canadienne sur le bénévolat sur les sites Web des centres nationaux et des réseaux locaux.

Des campagnes de promotion des programmes pour les jeunes, comme Jeunesse Canada au travail et Échanges Canada, ont visé entre autres les jeunes francophones.

Coordination et liaison

Le Ministère a coordonné plusieurs réunions avec des représentants de communautés francophones par

l'entremise du Comité de concertation Patrimoine canadien – communautés francophones et acadiennes, pour traiter de questions liées à la culture, à l'éducation, aux ressources communautaires et au leadership. Un comité similaire faisant intervenir la communauté anglophone du Québec a concentré ses activités sur les jeunes, la culture, la pauvreté et les régions rurales de la province.

Dans le secteur de la culture, le Ministère a coordonné des travaux interministériels liés à l'Entente pour le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne et a dirigé des groupes de travail dans des secteurs comme le théâtre, les arts médiatiques, l'édition, les arts visuels et la chanson-musique. De plus, le réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, coordonné par le Ministère, s'est réuni quatre fois pendant l'année. Une des réunions portait principalement sur la recherche en matière de langues officielles. Le Ministère a également réuni pour la première fois des représentants de plusieurs institutions fédérales afin de discuter des ressources fédérales qui pourraient être offertes pour l'aide au développement de la petite enfance dans les communautés.

Le Ministère a également participé à des réunions de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones ainsi qu'à des rencontres de comités coordonnés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et Justice Canada pour discuter de questions liées au développement des communautés. Il a aussi facilité des travaux qui visaient à obtenir des services bilingues de la Ville d'Ottawa et à fournir un accès centralisé aux programmes et services gouvernementaux portant sur la culture, le patrimoine et les loisirs au moyen d'un accès Web à guichet unique. Le Ministère a aussi pris des mesures pour que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige que le réseau des affaires publiques CPAC diffuse ses émissions sur deux chaînes distinctes (une pour chaque langue officielle), et que les deux systèmes canadiens de diffusion par satellite diffusent leurs émissions sur un nombre égal de chaînes françaises et anglaises faisant partie de leur réseau public.

Les bureaux régionaux ont appuyé un certain nombre d'initiatives, comme l'adoption de la *Loi sur les services en français* par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les travaux du *Forum 4-2-1* en vue d'établir des structures de coordination dans les provinces de l'Ouest, ainsi que l'organisation d'un important forum sur la dualité linguistique à Montréal. Les provinces de l'Atlantique, en collaboration avec l'Agence de promotion économique



du Canada atlantique, ont organisé de nombreuses festivités afin de commémorer le 400^e anniversaire de l'arrivée des premiers pionniers français en Acadie. À l'échelle nationale, le Ministère a dirigé l'organisation d'un festival de films sur la francophonie internationale, élaboré un plan d'action avec des partenaires en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Commissaire aux langues officielles relativement à l'accès à des services en français pour les athlètes, et mis en place un cadre de coordination générale afin d'assurer le respect des obligations en matière de langues officielles aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2010. Sur le plan de la recherche, le Ministère a joué un rôle clé dans la publication du document *Les langues au Canada : recensement de 2001* en collaboration avec Statistique Canada et a lancé une initiative commune – le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles – avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Financement et prestation de programmes

Patrimoine canadien a continué à appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'instruction dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde, cette dernière initiative faisant intervenir des associations comme *Canadian Parents for French*. L'effet de levier financier a été maintenu par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Dans le cadre de ce partenariat, dix-huit protocoles d'entente ont été signés, dont trois nouveaux (le volume 1 du présent rapport renferme des précisions sur ces programmes).

Des communautés minoritaires francophones et anglophones ont obtenu un appui pour leurs produits culturels grâce à divers programmes du Ministère, comme le Fonds du Canada pour les magazines, Présentation des arts Canada, le Programme d'aide aux publications et le Programme d'aide au développement de l'édition. Le *Quebec Arts Summit* a permis de tenir le premier rassemblement important d'artistes anglophones du Québec. La créativité et l'innovation artistiques ont été appuyées par des programmes comme Espaces culturels Canada, et le programme Culture canadienne en ligne a donné de la visibilité au contenu numérique en français.

En collaboration avec le Conseil de l'unité canadienne, le Ministère a offert aux jeunes des camps de leadership en matière de dualité linguistique; une aide et une expertise ont été fournies afin d'appuyer les réseaux locaux de l'Initiative canadienne sur le bénévolat en vue d'améliorer les services dans les deux langues officielles.

Des milliers de jeunes ont pris part à des échanges bilatéraux axés sur les langues officielles. Le Programme d'aide aux musées et Jeunesse Canada au travail (volet Patrimoine) ont aussi obtenu un financement, et une attention particulière a été portée aux projets qui profitent aux communautés de langue officielle.

Le Ministère a aussi appuyé des initiatives qui visent à accroître la participation des communautés ethnoculturelles et raciales au sein des minorités de langue officielle et à renforcer les liens entre elles. La visibilité du français et des langues autochtones s'est accrue dans les trois territoires. Un financement a été accordé dans le cadre des projets TV5 Québec-Canada aux programmes canadiens venant de l'extérieur du Québec, par exemple, qui appuyaient une stratégie pour la promotion internationale des artistes acadiens. Dans le secteur du sport, le Ministère a financé des ententes fédérales/provinciales/territoriales afin de permettre l'ajout de dispositions linguistiques aux activités de promotion du sport; il a aussi affecté un financement important pour aider les partenaires à appliquer les normes nationales et à élaborer des outils afin de répondre aux recommandations de la Commissaire aux langues officielles.

Au niveau régional, le Ministère s'est associé à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour appuyer des activités liées au 400^e anniversaire de l'arrivée des premiers pionniers français en Acadie. Des fonds ont aussi été alloués aux préparatifs entourant les célébrations du centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le Manitoba a lancé un projet pilote sur le développement de la petite enfance et a été l'hôte des Jeux de la Francophonie. Le Ministère a fourni un appui au plan de développement global présenté par la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador afin de favoriser la conclusion de partenariats, ainsi qu'au *Quebec Community Groups Network* pour lui permettre de définir son orientation (d'autres projets régionaux financés sont décrits dans le volume 1 du présent rapport).

Reddition de comptes

La mise en œuvre par Patrimoine canadien de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, plus précisément sa pertinence, ses succès et ses réalisations, a fait l'objet d'une évaluation. Un plan d'action organisationnel sur les langues officielles a été élaboré en vue de la mise en œuvre du plan stratégique de Sport Canada relativement à la promotion de la dualité linguistique au sein de la communauté des sports. Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 a intégré une composante portant sur l'article 41 de la LLO à divers documents stratégiques.



Société Radio-Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

Dès son entrée en fonction au printemps 2004, le directeur général des régions de la Télévision française a entrepris une tournée du pays. Des échanges ont eu lieu avec des porte-parole des communautés francophones. En février 2005, CBC/Radio-Canada faisait connaître sa stratégie de programmation locale et régionale. Dans la mesure où elle bénéficiera d'un financement adéquat, cette stratégie devrait permettre d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès aux services de radiodiffusion publique à l'échelle locale et régionale. Les activités du Panel des régions vont dans ce sens.

Coordination et liaison

La Société a poursuivi son engagement et ses actions dans le cadre de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne conclue avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), entente qui vise à accroître et à faciliter la promotion et la visibilité des artistes francophones et acadiens de toutes les disciplines. La SRC a aussi participé à divers groupes de travail interministériels coordonnés par Patrimoine canadien. Elle travaille également en partenariat avec l'Office national du film et Téléfilm Canada dans le cadre de divers projets.

Financement et prestation de programmes

Pour souligner le 20^e anniversaire de l'Association des théâtres francophones du Canada (ATFC), la Télévision française a produit et diffusé pendant plus de sept mois sur ses antennes régionales et au Réseau de l'information (RDI) des vignettes sur chacune des compagnies de théâtre professionnel francophone œuvrant à l'extérieur du Québec. La SRC a appuyé, pour une quatrième année, *Coup de cœur francophone*. La Télévision française s'est engagée dans un deuxième volet d'une durée de trois ans (2004-2007) du PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle) avec Patrimoine canadien. Cinq projets ont bénéficié d'une aide au développement et deux autres se sont traduits par des contrats de production pour des dramatiques qui seront diffusées au réseau national de Radio-Canada. Plusieurs émissions spéciales ont été présentées au réseau et au RDI à l'occasion des 400 ans

mandat

À titre de radiodiffuseur public du Canada, la Société Radio-Canada (SRC) offre des services en français et en anglais; son mandat est défini dans la Loi sur la radiodiffusion, qui stipule que la SRC doit offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit.



de l'Acadie et du Congrès mondial acadien tenu en Nouvelle-Écosse à l'été 2004. Signalons aussi le retour de l'émission *L'Accent*, le magazine de la vie francophone, et de *Ça vaut le détour!*, qui présente au réseau les meilleurs reportages de la Télévision régionale de Radio-Canada. La Radio française a mis en ondes quatre nouveaux émetteurs de la chaîne Espace musique, dont deux à l'extérieur du Québec. Elle a lancé un nouveau concours, *Sacré talent!*, qui fait la promotion de douze artistes de la relève de la chanson francophone. La Radio anglaise du Québec a diffusé une série de six émissions spéciales, *Routes Montreal*, pour promouvoir le talent et refléter la richesse et la diversité culturelles, tant en région qu'au plan national. La Télévision anglaise a maintenu et amélioré ses liens étroits avec la communauté anglophone du Québec en incluant cette communauté dans la programmation de l'émission *Canada Now*. Elle a aussi continué à commanditer, de concert avec la Radio anglaise, de nombreux organismes culturels et festivals et a travaillé étroitement avec des organismes de charité.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Sous l'impulsion du champion des langues officielles, le secteur des ressources humaines a mis de l'avant des politiques qui intègrent le respect des langues officielles aux valeurs de l'organisation. Les cinq bureaux de Téléfilm disposent chacun d'un coordonnateur en matière de langues officielles.

Consultations

Téléfilm rencontre et consulte sur une base régulière les membres de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) et prend part aux rencontres du Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques que dirige Patrimoine canadien. Téléfilm a de plus encouragé la création du Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), nouveau porte-parole des réalisateurs francophones de l'extérieur du Québec. Téléfilm a aussi participé à l'organisation du volet « audiovisuel » du premier *Quebec Arts Summit*. Ce sommet a permis la création du Conseil du film et de la télévision de langue anglaise du Québec.

Communications

Téléfilm diffuse régulièrement sur son site Internet des informations susceptibles d'intéresser les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les artisans du film et de la vidéo sont invités à s'abonner au site Web de Téléfilm afin de recevoir les publications de la Société; ils sont aussi encouragés à utiliser l'Extranet pour remplir les demandes d'aide financière et consulter leur dossier en ligne. Téléfilm utilise également une liste d'envoi qu'elle tient à jour. Enfin, elle informe les journalistes qui couvrent les activités des communautés de langue officielle en situation minoritaire des événements qui touchent le film, la télévision et les nouveaux médias.

mandat

Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué principalement au développement et à la promotion des industries du film, de la télévision et des nouveaux médias.



Coordination et liaison

Téléfilm participe aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. La Société collabore également avec d'autres organismes fédéraux tels que la Société Radio-Canada, l'Office national du film et Patrimoine canadien par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Téléfilm a aussi établi des liens avec certains organismes provinciaux, comme le *Manitoba Film and Sound* et Film Nouveau-Brunswick, afin d'harmoniser ses propres initiatives avec les priorités de ces provinces et de sensibiliser celles-ci aux réalités de la production francophone à l'extérieur du Québec.

Financement et prestation de programmes

Depuis les cinq dernières années, Téléfilm a consacré en moyenne 9,1 % de ses ressources aux projets émanant des communautés. Un indicateur de rendement aide Téléfilm à suivre ses investissements auprès de ces communautés. La promotion et la diffusion des œuvres canadiennes produites par les artisans de ces milieux peuvent compter sur le programme *Canada à l'affiche*, qui soutient, entre autres choses, des festivals offrant une programmation de langue française dans des provinces à majorité anglophone. Téléfilm Canada a également conclu un deuxième protocole d'entente PICLO avec Patrimoine canadien; ce protocole doit prendre fin en 2007.



Agence de promotion économique du Canada atlantique

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

L'APECA continue de faire preuve de son engagement en tenant compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la mise en œuvre de ses politiques, programmes et services.

Consultations

L'Agence a participé aux travaux menés dans le cadre des consultations ministérielles avec les communautés minoritaires de langue officielle, ce qui lui a permis d'ajouter un éclairage sur certains enjeux particuliers de ces communautés. En plus de la participation de ses agents aux activités du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, de la Société de développement de la Baie acadienne à l'Île-du-Prince-Édouard et de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, l'APECA collabore également aux activités de divers organismes œuvrant au développement économique, dont des organismes communautaires et des municipalités.

Communications

L'Agence maintient des effectifs bilingues à tous les niveaux pour desservir la population francophone du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Pour combler certaines lacunes, l'Agence a mis particulièrement l'accent sur la nomination d'agents bilingues en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Coordination et liaison

L'APECA continue de participer aux travaux du Comité des sous-ministres responsables des langues officielles dirigé par le Bureau du Conseil privé, ainsi qu'à ceux du Comité directeur des communautés minoritaires francophones de Citoyenneté et Immigration Canada. L'Agence siège au Comité national de développement économique et d'employabilité dirigé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et elle contribue aux travaux des sous-comités sur les langues officielles de chaque conseil fédéral des quatre provinces de l'Atlantique. L'Agence participe aussi activement aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

mandat

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a un vaste mandat portant sur le développement du Canada atlantique et visant à favoriser la création d'emplois et l'accroissement du revenu gagné dans la région de l'Atlantique.

Financement et prestation de programmes

L'APECA fournit des contributions financières dans divers domaines : technologies de l'information, développement économique des collectivités, commerce international, tourisme et formation de jeunes entrepreneurs sur les compétences en affaires. À titre d'exemple de l'engagement de l'APECA envers la communauté, mentionnons la conclusion, avec Patrimoine canadien, du Partenariat culturel et économique au Canada atlantique : chaque partie a investi la somme de 5 millions de dollars pour constituer un fonds de 10 millions de dollars consacré au développement économique et culturel en Atlantique. Ce Partenariat a permis de contribuer à la réalisation d'environ 70 projets visant à célébrer le 400^e anniversaire du premier établissement permanent français en Amérique du Nord, en 1604. En outre, dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), l'APECA a versé près de 7 millions de dollars en complément d'une contribution de 2,5 millions de dollars de Patrimoine canadien. En plus de ces partenariats conclus avec Patrimoine canadien, l'Agence a également conclu un protocole d'entente avec Industrie Canada pour financer le développement de matériel didactique pour l'enseignement à distance, de même que des stages dans le secteur du développement économique.

Reddition de comptes

L'APECA a inclus le rapport intégral de ses activités reliées à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans son Rapport sur le rendement 2004-2005.



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

L'équipe de gouvernance des langues officielles et l'équipe opérationnelle présidées par le champion des langues officielles et le groupe de travail ministériel de la cochampionne ont discuté des besoins des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Un premier rapport d'étape a été présenté au conseil de direction du Ministère. AAC a aussi profité des *Rendez-vous de la Francophonie* et de la *Semaine nationale de la fonction publique* pour sensibiliser ses employés aux enjeux de la dualité linguistique canadienne.

Consultations

À titre de membre des tables fédérales du Comité national de développement économique et d'employabilité et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone, AAC a consulté les collectivités francophones et anglophones minoritaires lors de réunions tenues en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, au Québec et à Ottawa. Grâce aux représentants du Secrétariat rural qui travaillent à l'échelon régional, le Ministère a notamment poursuivi ses travaux avec la minorité anglophone en se concentrant sur la jeunesse et le développement du potentiel des communautés.

Coordination et liaison

ACC a participé aux travaux des comités de développement économique et d'employabilité dirigés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ce qui favorise la coordination de la démarche fédérale et permet l'établissement de relations de travail avec d'autres paliers de gouvernement. Le Ministère a aussi participé aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Financement et prestation de programmes

AAC a procédé aux premiers travaux menant à la création d'un modèle de Maison familiale rurale, soit un protocole de recherche qui permettra d'établir les meilleures pratiques en gestion et développement des collectivités rurales et d'évaluer le potentiel de transfert

mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a pour mandat de dispenser l'information, de faire de la recherche, de mettre au point la technologie et d'offrir les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance.



des expériences. Des recherches ont été effectuées dans deux communautés francophones de l'extérieur du Québec avec l'aide financière du Secrétariat rural. Le même Secrétariat a rendu possible la participation de la présidente de la Table communautaire du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone et de deux directeurs des Comités d'employabilité et de développement socio-économique du Québec à la troisième Conférence rurale nationale qui a eu lieu à Red Deer, en Alberta, en octobre 2004. AAC a aussi apporté un appui supplémentaire au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce au protocole d'entente conclu avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).



Banque de développement du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La coordonnatrice nationale a élaboré et mis à l'essai un exposé destiné aux leaders au sujet des obligations de la BDC en ce qui a trait à la *Loi sur les langues officielles* (LLO); les leaders sont chargés de communiquer cette information au personnel. La championne des langues officielles fait aussi la promotion des langues officielles au sein de l'organisation.

Consultations

La BDC a poursuivi la consultation ciblée de la communauté francophone de l'Ontario et a participé à des réunions organisées par Industrie Canada avec des représentants de ces communautés; elle a aussi participé aux activités du Comité des langues officielles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la région du Pacifique. D'autres activités ont eu lieu au cours de l'année, à l'échelle nationale ou provinciale.

Communications

Dans le cadre de sa campagne nationale de publicité, la BDC a fait paraître des annonces dans pas moins de 22 journaux et périodiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans douze provinces et territoires. La BDC continue aussi de renforcer sa présence auprès de ces communautés en diffusant des annonces télévisées à RDI, à Radio-Canada, à CBC et à *Newsworld*. La coordonnatrice nationale s'assure également que le *Bulletin 41-42*, publié par Patrimoine canadien, est diffusé dans les succursales de la BDC et peut être consulté à la réception du siège social. Par ailleurs, l'état des réalisations ainsi que le plan d'action de la BDC sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO sont accessibles sur le site de la BDC.

Coordination et liaison

La BDC a désigné un employé pour la représenter au Comité national de développement économique et d'employabilité et participe aux travaux de trois sous-comités concernant la jeunesse, le tourisme et

mandat

La Banque de développement du Canada (BDC) offre des services financiers, d'investissement et de consultation novateurs aux petites et moyennes entreprises canadiennes; elle accorde une attention particulière aux PME exportatrices et à celles des secteurs de la technologie.

l'économie du savoir. La championne des langues officielles a participé à l'assemblée annuelle des membres de ce groupe. La BDC continue à parrainer Les Lauriers de la PME et collabore avec des partenaires de divers paliers de gouvernement.

Financement et prestation de programmes

La BDC a participé à la réalisation de nombreux projets et activités partout au Canada. La succursale d'Halifax a appuyé, à hauteur de 5 000 \$, le Congrès mondial acadien et la conférence nationale *French for the Future/Le français pour l'avenir*. Au Nouveau-Brunswick, la Banque a parrainé le Sommet économique, le journal *La Voix des affaires francophones* et un portail pour les jeunes. Au Québec, la BDC a commandité des conférences-ateliers destinées aux regroupements anglophones d'affaires de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. En Ontario, la BDC a resserré ses liens avec la communauté francophone, travaillant principalement avec la Chambre économique de l'Ontario et le Regroupement des gens d'affaires de la région de la capitale nationale, en partenariat avec FedNor et Industrie Canada. Dans l'ouest et le nord du pays, la BDC a travaillé étroitement avec les principales organisations francophones vouées aux affaires dans le cadre d'activités telles que la *Semaine de la PME*.



Commission canadienne du tourisme

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Lors de la retraite du personnel de la CCT en 2005, des représentants de Patrimoine canadien ont présenté un exposé sur la *Loi sur les langues officielles* (LLO), plus particulièrement sur l'article 41. Le personnel de l'administration centrale et des bureaux à l'étranger comprennent bien la Loi et les responsabilités qui en découlent à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Consultations

Au cours de l'année, la CCT a participé à de nombreux forums et événements, comme *Rendez-vous Canada*, un événement parrainé par la CCT, et les tournées de présentations pancanadiennes, qui lui donnent l'occasion d'établir un dialogue avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, de les informer de ses programmes et services et de mieux comprendre leurs besoins.

Communications

La CCT assure la promotion du caractère bilingue du Canada dans ses publications diffusées tant sur les marchés canadiens qu'étrangers. Elle revoit également le contenu de son site Web destiné aux consommateurs et s'assure que l'ensemble de ses sites Web respectent les lignes directrices sur les langues officielles de l'initiative Gouvernement en direct. Des représentants de la Commission ont d'ailleurs rencontré des fonctionnaires de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada à cet égard.

mandat

La Commission canadienne du tourisme (CCT) a pour objectifs de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme, de promouvoir le Canada comme destination touristique de choix, de favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada et des provinces et territoires



Financement et prestation de programmes

La CCT a continué à travailler de concert avec des organismes de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick afin d'encourager le tourisme dans les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Elle a également participé à une campagne publicitaire de la Chambre économique de l'Ontario visant à mettre en valeur les attraits touristiques des communautés francophones dans la vallée du Bas de l'Outaouais. Dans le cadre de l'initiative Corridor touristique francophone de l'Ouest, la Commission a fait la promotion des attraits touristiques des communautés francophones du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique auprès des francophones de l'Ouest et du Québec. La CCT demeure engagée à offrir des produits et des services d'égalité dans les deux langues officielles.



Développement économique Canada pour les régions du Québec

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La sensibilisation des employés de l'agence s'est poursuivie au cours de l'année (information, communication, orientation), ce qui fait que l'engagement du gouvernement à l'égard de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) est mieux compris et que des liens plus étroits se tissent entre les organismes de la communauté, les bureaux d'affaires et différents acteurs du développement économique.

Consultations

DEC s'est impliqué dans des démarches formelles et informelles de consultation afin de mieux cerner les enjeux et les besoins des communautés anglophones du Québec et de renforcer ses liens avec elles. DEC a participé aux rencontres coordonnées par ses principaux partenaires fédéraux. L'agence a également effectué des consultations sur des sujets précis, a été en contact régulier avec les communautés et a pu bénéficier d'échanges constructifs grâce à la mise en place de trois comités consultatifs reliés à des projets pilotes de téléapprentissage.

Communications

Grâce à son réseau d'une douzaine de personnes-ressources qui travaillent avec les communautés anglophones, DEC est en mesure d'assurer des communications selon les besoins exprimés. Divers outils permettent aux communautés d'avoir un meilleur accès à l'information. De plus, le personnel de l'agence communique et consolide ses liens avec elles par le biais de rencontres d'information sur les programmes et services de l'agence et ceux des partenaires. Par exemple, trois événements d'animation économique, appelés Contact Affaires, ont été organisés par DEC et les Sociétés d'aide au développement des collectivités dans autant de régions comptant des communautés anglophones, avec le souci de les inclure et de favoriser leur participation.

Coordination et liaison

DEC a participé régulièrement aux rencontres organisées par ses différents partenaires fédéraux et aux initiatives ou projets qu'ils coordonnent, tels que le Plan d'action pour les langues officielles (Bureau du Conseil privé) et les initiatives de son volet économique

mandat

Développement économique Canada (DEC) pour les régions du Québec a pour mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec, en accordant une attention particulière à celles dont la croissance économique est lente et les emplois insuffisants, afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi.

(Industrie Canada), le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (Patrimoine canadien) et le Fonds d'appui pour les communautés de langue officielle (Ressources humaines et Développement des compétences Canada). L'agence participe activement aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et assure un réseautage constant des personnes-ressources qui sont responsables de la mise en œuvre de l'article 41 en région.

Financement et prestation de programmes

En 2004-2005, DEC a fourni un appui financier de l'ordre de 18,3 millions de dollars pour la réalisation de 107 projets à l'intention des entreprises et des organismes de sa clientèle anglophone. Ces projets visent le développement des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique des régions dans les domaines de l'innovation, du développement des marchés d'exportation, de la productivité, des affaires électroniques, de la mise en valeur des ressources naturelles ainsi que de l'entrepreneuriat. Une attention spéciale a été portée au secteur des pêches en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et en Basse-Côte-Nord où plus de 40 ententes de contribution ont été approuvées en vue de favoriser la diversification économique et la création d'emplois.

Reddition de comptes

Les objectifs visés relativement à l'article 41 de la LLO sont intégrés au processus de planification stratégique de l'agence.



Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Des activités de sensibilisation réalisées au sein de DEO, telles que la création d'un site Intranet ministériel sur les langues officielles et la participation du personnel aux manifestations organisées durant la *Semaine de la Francophonie*, permettent de créer un environnement respectueux de la dualité linguistique.

Consultations

Le Ministère a mené des consultations à l'échelle régionale avec, entre autres, les Organismes francophones à vocation économique (OFVE) de chacune des provinces; il a de plus participé à des consultations nationales avec ses partenaires gouvernementaux. Des liens durables sont en voie d'être établis entre DEO et les communautés francophones de l'Ouest.

Communications

Les coordonnateurs provinciaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) entretiennent des liens étroits avec les acteurs francophones du développement économique. Les partenaires communautaires reçoivent de diverses façons une information pertinente et à jour sur les programmes et services de DEO.

Coordination et liaison

DEO collabore étroitement avec d'autres partenaires à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Le Ministère a aussi signé deux ententes avec les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique afin de faciliter le développement économique des francophones de ces provinces. DEO apporte sa collaboration aux travaux des comités des langues officielles des Conseils fédéraux de l'Ouest et à des comités nationaux touchant l'employabilité et l'immigration. Le Ministère a aussi fourni un appui financier important à Statistique Canada pour mener à bien un sondage sur l'épanouissement des minorités de langue officielle.

mandat

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de l'Ouest dans les politiques économiques nationales.

Financement et prestation de programmes

Afin de mieux répondre aux besoins des communautés, DEO a renouvelé avec Patrimoine canadien l'entente de Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) jusqu'en mars 2007. Le Ministère a aussi reconduit jusqu'en mars 2010 et bonifié l'entente portant sur le financement de base des OFVE. Des activités de formation à distance ont été financées dans les provinces de l'Ouest par l'entremise du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Plusieurs jeunes ont pu profiter de stages en milieu de travail. Les activités de planification, la création d'entreprises, les séances d'orientation et de formation, les relations de mentorat et les activités de réseautage ont permis à DEO d'appuyer le développement économique de communautés réparties sur un immense territoire.

Reddition de comptes

DEO a fait appel à des experts externes pour évaluer son Plan d'action 2000-2004 pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. L'évaluation a porté sur la pertinence du contenu, l'efficacité des mesures proposées et les résultats obtenus. Les conclusions de l'évaluation ont permis au Ministère de préparer un nouveau plan d'action mieux centré sur les besoins des communautés francophones de l'Ouest et conforme à l'énoncé de politique fourni dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

En mars 2005, Industrie Canada, en partenariat avec les organismes fédéraux de développement régional, a partagé avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire plusieurs études destinées à intégrer plus efficacement ces communautés aux programmes, plans, stratégies et politiques du Ministère et de ses partenaires régionaux. Les recherches visaient précisément à déterminer les sommes investies, de même que les réseaux établis dans les communautés et leur situation géographique. Au cours de l'année, Industrie Canada a porté à sept le nombre des conseillers régionaux qui travaillent à temps plein auprès des communautés.

Communications

Grâce au site CommunAction.ca, les communautés sont en mesure d'obtenir de l'information sur les programmes et services du Ministère et des organismes fédéraux de développement régional.

Coordination et liaison

Industrie Canada continue de faire équipe avec les intervenants fédéraux clés qui travaillent au développement économique régional : Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique du Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest. Ce partenariat est bénéfique au développement des communautés. Dans la même perspective, le Ministère apporte sa contribution au Comité des sous-ministres responsables des langues officielles du Bureau du Conseil privé, au Comité national de développement économique et d'employabilité et au Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (Ressources humaines et Développement des compétences Canada). Industrie Canada participe activement aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Financement et prestation de programmes

Le volet Industrie Canada du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles a permis de lancer 23 projets en provenance des communautés dans le cadre du programme Franccommunautés virtuelles. Le Ministère a de plus collaboré avec les organismes de développement régional pour mettre sur pied des stages à l'intention des jeunes ainsi que des projets pilotes de

mandat

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice.



téléapprentissage et de téléformation avec les universités, les collèges et les organismes spéciaux œuvrant dans ces domaines. Des projets dans le secteur langagier – dont des projets de marketing et de recherche – ont aussi été réalisés. Industrie Canada a renouvelé, pour une période de trois ans, le protocole d'entente avec Patrimoine canadien concernant le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO); quatre projets totalisant 738 000 \$ ont été mis en œuvre.

Reddition de comptes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, Industrie Canada a réalisé des études qui démontrent que le Ministère et les organismes de développement régionaux ont rejoint les minorités de langue officielle au moyen d'investissements de près de 41 millions de dollars en 2002-2003 et de plus de 69 millions de dollars en 2003-2004. Les montants investis sont, dans l'ensemble, proportionnels au poids démographique de ces communautés. Une autre étude avait pour but d'identifier les réseaux de partenaires dans les communautés. Toutes ces initiatives permettront au Ministère d'améliorer sa capacité d'évaluer son rayonnement auprès des communautés.



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

TPSGC a organisé des activités dans plusieurs régions pour souligner les *Rendez-vous de la Francophonie*. De plus, le Ministère donne maintenant de la formation sur les obligations linguistiques du gouvernement fédéral en matière de publicité dans les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux employés chargés de la publicité gouvernementale. Le Bureau de la traduction a aussi offert des ateliers sur l'utilisation de TERMIUM® aux coordonnateurs des langues officielles et aux fonctionnaires du gouvernement fédéral au Manitoba.

Consultations

TPSGC a participé à diverses rencontres où des représentants des communautés lui ont fait part de leurs priorités. Le Ministère a également consulté régulièrement les représentants des médias de ces communautés afin de répondre à leurs préoccupations.

Communications

Le Ministère a présenté des séances d'information intitulées *Comment faire affaire avec le gouvernement fédéral?* et *Comment rédiger une proposition efficace?* à des entreprises des communautés. Il a également mis en œuvre les recommandations de la Commissaire aux langues officielles formulées dans son étude sur l'utilisation de la presse minoritaire par les institutions fédérales, ainsi que des mesures pour atteindre les objectifs fixés par le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans ce même dossier.

Coordination et liaison

TPSGC a participé aux rencontres des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Il siège au Comité national de développement économique et d'employabilité (CDNÉE). Au Manitoba, il a participé aux rencontres de divers réseaux. Il a aussi assisté aux réunions du Réseau des champions des conseils fédéraux de l'Ouest et du Conseil du réseau des champions ministériels des langues officielles à l'échelle nationale.

mandat

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a pour mandat de fournir l'infrastructure et les services communs dont le gouvernement a besoin pour exécuter son programme; il permet à ce dernier de répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens et des Canadiennes.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère a offert un appui financier, principalement sous forme de services de traduction, notamment aux Jeux de la Francophonie 2005 à Winnipeg, au Consortium national de formation en santé, au Congrès mondial acadien 2004 et au Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE). Il a distribué une cinquantaine de cartes qui permettent à des membres des associations communautaires de bénéficier de tarifs réduits dans certains hôtels. Grâce à une entente avec Industrie Canada, TPSGC donne accès à du matériel informatique aux organismes sans but lucratif de ces minorités. Il a aussi remis à ces communautés plusieurs abonnements en ligne à TERMIUM®, un outil de recherche terminologique. Le Bureau de la traduction a offert plusieurs possibilités de stage à des étudiants dans le domaine de la traduction. Il a aussi continué de fournir des services gratuits de renseignements terminologiques (Service SVP).

Reddition de comptes

En plus de disposer de plusieurs mécanismes internes de vérification, TPSGC a mis en place un système de suivi de gestion de l'information permettant de déterminer les dépenses de publicité qu'il consacre spécifiquement aux médias des communautés de langue officielle.



Condition féminine Canada

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

CFC a noté une augmentation de l'intérêt et de la participation du personnel aux activités reliées aux langues officielles; les employés et la direction de CFC possèdent maintenant une plus grande connaissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), particulièrement des implications de l'engagement prévu à l'article 41.

Consultations

Lors du processus régional de planification stratégique, les réalités et les priorités des femmes francophones en situation minoritaire qui vivent en Colombie-Britannique et au Yukon ont été abordées et soulignées de façon explicite. Dans la région de l'Atlantique, CFC a continué à surveiller le niveau de représentation des femmes francophones au sein des groupes de femmes. Au Québec et au Nunavut, CFC a réuni les groupes de femmes anglophones et francophones afin qu'elles puissent travailler en partenariat.

Communications

Divers produits de communication bilingues créés pour des activités spéciales, comme la Journée internationale de la femme, le Mois de l'histoire des femmes, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne », ont été envoyés aux personnes et aux organisations des communautés inscrites sur les listes d'envoi de CFC. Le personnel de CFC participe de façon régulière aux activités organisées par les communautés afin de s'assurer qu'elles obtiennent de l'information à jour.

Coordination et liaison

La coordonnatrice de CFC a agi à titre de championne des langues officielles et a participé à la réunion annuelle des champions ministériels. CFC a aussi été représentée à la Conférence conjointe, édition 2005, des Champions des langues officielles et au comité de révision des projets du programme Innovation des langues officielles. En outre, CFC participe activement aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, un lieu d'échange d'information et de pratiques exemplaires.

mandat

Condition féminine Canada (CFC) est l'organisme fédéral responsable de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Le travail de CFC est axé sur trois domaines : améliorer le bien-être et l'autonomie économiques des femmes, éliminer la violence systémique à l'endroit des femmes et des enfants, promouvoir les droits humains des femmes.



Financement et prestation de programmes

Un effort particulier a été fait pour encourager le réseautage des femmes francophones dans la région des Prairies. En Atlantique, le travail effectué en 2003 auprès de femmes francophones et acadiennes a contribué au succès du Sommet des femmes 2004 qui a eu lieu en août dans le cadre du 3^e Congrès mondial acadien.

CFC a subventionné treize organisations dont cinq nouveaux groupes clients pour un montant de 731 063 \$. Neuf autres groupes ont aussi reçu des fonds. En Ontario, les femmes immigrantes francophones d'Orléans ont bénéficié d'une subvention pour revendiquer l'accès à des services. Du soutien financier a été fourni au Réseau-Femmes Colombie-Britannique pour élaborer un plan de développement stratégique. Dans le but de renforcer les capacités organisationnelles des femmes, CFC a conclu avec Patrimoine canadien un protocole d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Trois organismes ont reçu des fonds : la Coalition des femmes de l'Alberta, la Coalition nationale des organismes de femmes de minorités raciales et ethnoculturelles francophones et Femmes Équité Atlantique.



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

En 2004, le coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) au CRSH a fourni de l'information et des avis à la haute direction et au conseil du CRSH sur les sujets de recherche portant sur le bilinguisme et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Consultations

En 2004, le Conseil a mené de nombreuses consultations sur la transformation du CRSH de conseil subventionnaire en conseil du savoir. Ces consultations touchaient également des questions liées à la recherche sur le bilinguisme et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plus particulièrement, le CRSH a cherché à obtenir des avis et des recommandations provenant de nombreux milieux, y compris des communautés de langue officielle.

Communications

Suivant une pratique bien établie, le CRSH a continué de tenir sa communauté de chercheurs informée de ses programmes par voie électronique et par la poste. En ce qui concerne les questions touchant le bilinguisme et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le CRSH a distribué des renseignements sur ses programmes aux chercheurs, aux universités de ces communautés et aux associations telles que l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC). Les personnes intéressées à la recherche portant sur ces questions ont aussi eu accès à des renseignements en ligne à l'aide de l'outil de recherche sur les subventions du CRSH.

Coordination et liaison

Le CRSH a continué de participer aux travaux du Comité de coordination interministérielle de recherche sur les langues officielles présidé par la Direction des langues officielles du Bureau du Conseil privé. De plus, le Conseil a participé aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de la LLO dirigé par Patrimoine canadien. En décembre 2004, le coordonnateur national du CRSH a informé ce réseau

mandat

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) est un organisme fédéral indépendant, chargé de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines.

**Savoir,
c'est
comprendre**

de la création du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, une initiative conjointe du CRSH et de Patrimoine canadien.

Financement et prestation de programmes

En 2004-2005, le CRSH a accordé dans l'ensemble près de 5,6 millions de dollars pour la recherche et les activités liées à la recherche sur le bilinguisme et les communautés de langue officielle. De cette somme, 2,81 millions de dollars sont allés au Programme des subventions ordinaires de recherche, 1,76 millions de dollars au Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, 315 000 \$ au volet des bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, 260 000 \$ au Programme de bourses de doctorat du CRSH, 210 000 \$ au volet des bourses de maîtrise du Programme de bourses d'études supérieures du Canada, 140 112 \$ au Programme de bourses postdoctorales du CRSH et 52 000 \$ au programme Aide aux ateliers et aux colloques de recherche au Canada. En outre, depuis 2004-2005, onze chaires de recherche ont été établies par le Programme des chaires de recherche du Canada dans le domaine de la recherche sur le bilinguisme et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La haute direction du Ministère est informée régulièrement des enjeux de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de l'article 41 en particulier. Le programme d'orientation des nouveaux employés comporte une composante *Langues officielles*. Un mécanisme de surveillance des présentations au Conseil du Trésor a été mis en place afin de s'assurer que le contenu de ces documents tient compte des obligations que comporte la LLO. Les *Rendez-vous de la Francophonie* de mars 2005 ont de plus permis d'organiser des activités de sensibilisation à la dualité linguistique canadienne.

Consultations

DSC consulte, sur une base régulière, les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de connaître les défis auxquels elles font face ainsi que leurs besoins et leurs priorités. Le Ministère participe aux consultations liées à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. À cet effet, il a travaillé avec les représentants des communautés dans le but de préparer une stratégie visant à appuyer le travail des personnes qui, à domicile, prennent soin des aînés et des personnes handicapées.

Communications

Développement social Canada utilise plusieurs moyens pour faire connaître ses programmes et services aux communautés. Il participe à des conférences et à des ateliers et met en place des stands lors d'événements organisés par ces communautés. Des envois postaux destinés aux aînés, l'expédition de courriers électroniques, de brochures et de trousseaux de demande de financement font aussi partie des outils de communication. La réintroduction du programme Nouveaux horizons a fait l'objet d'efforts additionnels de communication. Grâce à ces actions, de nombreuses personnes fragilisées ont accès à une information à jour susceptible de les aider à améliorer leur situation.

Coordination et liaison

Le Ministère collabore à la réalisation du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Le champion des langues officielles et le coordonnateur

mandat

Développement social Canada (DSC) a pour mandat d'aider à assurer et à renforcer les assises sociales du Canada, en aidant les familles ayant des enfants, en fournissant un soutien aux personnes handicapées et en veillant à ce que les aînés puissent participer pleinement à la vie de leur collectivité.



national ont apporté leur contribution aux réseaux qui les appuient dans leur travail respectif. Les bureaux régionaux sont actifs au sein des forums interministériels sur les langues officielles mis en place partout au Canada. L'effet de synergie s'en trouve ainsi renforcé.

Financement et prestation de programmes

DSC a mis l'accent sur l'aide aux organismes qui s'occupent du développement de la petite enfance. Le Ministère a travaillé de concert avec les provinces et les territoires pour mettre en place des services appropriés. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles, DSC a entrepris un projet pilote de trois ans qui vise à enrichir les services offerts en français à la petite enfance. L'étape de la conception du projet a été réalisée en 2004-2005.

Reddition de comptes

La mise en œuvre de l'article 41 de la LLO est intégrée au rapport sur les plans et priorités du Ministère. Des rapports sur les progrès réalisés sont également acheminés au Bureau du Conseil privé.

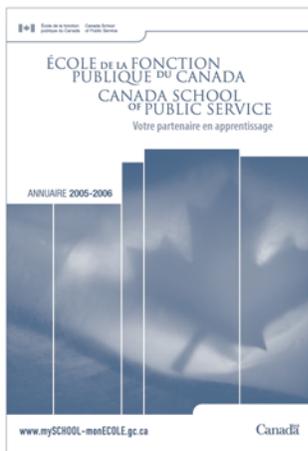


École de la fonction publique du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Créée le 1^{er} avril 2004, l'EFPC est le fruit de la fusion de trois institutions d'apprentissage : le Centre canadien de gestion, Formation et Perfectionnement Canada et Formation linguistique Canada. Elle a vu à ce que les employés de la fonction publique fédérale, et surtout les cadres supérieurs, soient bien conscients du caractère bilingue du Canada et de leur responsabilité quant au soutien au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. L'École a ainsi offert plusieurs cours en français et en anglais qui mettent en évidence la *Loi sur les langues officielles* (LLO), aussi bien dans la région de la capitale fédérale que dans les autres régions du pays.



Coordination et liaison

L'École a joint ses efforts à d'autres partenaires fédéraux pour faire la promotion de la dualité linguistique canadienne. Elle a principalement utilisé pour ce faire les Conseils fédéraux présents dans toutes les régions du Canada. Ce fut le cas au Québec où l'École a contribué à l'organisation du Forum sur la dualité linguistique. Dans la région du Pacifique, le Centre de formation linguistique a participé

aux travaux du sous-comité des langues officielles du Conseil fédéral et à la mise en œuvre du plan d'action sur les langues officielles de l'Ouest canadien. Au Centre de formation linguistique de Whitehorse, au Yukon, l'École a organisé une « Foire du bénévolat » où de nombreuses associations francophones ont fait des exposés devant les étudiants. Les fonctionnaires fédéraux de la région y ont trouvé une excellente occasion d'établir des contacts avec la communauté francophone. Les Centres de formation linguistique du Manitoba et de la Saskatchewan ont participé encore cette année aux activités du réseau des coordonnateurs responsables de la mise en œuvre de la LLO, activités qui comprennent un volet communautaire.

mandat

L'École de la fonction publique du Canada (EFPC) a pour mandat d'encourager la fierté et l'excellence dans la fonction publique; de favoriser un attachement collectif à des buts, à des valeurs et à des traditions; de répondre à des besoins communs en matière d'apprentissage et de perfectionnement; d'aider les sous-ministres et leurs homologues à satisfaire les besoins d'apprentissage de leur organisation; de rechercher l'excellence dans la gestion du secteur public et de l'administration publique.

Financement et prestation de programmes

Le programme *Le leadership et les cadres : Un tout indissociable* est un programme entièrement bilingue. Diverses personnes-ressources sont invitées dans la salle de classe, y compris un conférencier provenant des communautés de langue officielle; on invite ces personnes à s'exprimer dans la langue de leur choix avec les participants. Le cours *La direction des politiques publiques* comprend aussi des visites de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le volet d'apprentissage du Programme de stagiaires en gestion inclut un module sur la LLO. L'École a veillé à ce que des cours en français soient offerts dans les régions, même lorsque le faible taux de participation pouvait causer une perte de recettes ou une augmentation des coûts de production. Le volet Conférences et événements spéciaux, dont la plupart des activités sont bilingues, a permis aux quelque 8 800 fonctionnaires participants, dont 2 000 en région, d'être exposés au bilinguisme. L'École a offert de nombreux voyages d'apprentissage dans plusieurs provinces et territoires, ce qui a permis aux participants de rencontrer des membres des minorités francophones et anglophones. L'École a aussi collaboré avec des institutions telles que le Collège Boréal (Sturgeon Falls), le Collège universitaire Saint-Boniface (Winnipeg), l'Institut français de Regina et la Simon Fraser University (Vancouver) dans la prestation de ses services.



Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Le Secrétariat, Communautés minoritaires de langue officielle (SCMLO), de RHDCC a utilisé différentes approches pour sensibiliser les gestionnaires et employés à l'importance de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Consultations

RHDCC a participé activement aux consultations organisées par le Bureau du Conseil privé dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles et du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Le Ministère a également organisé des ateliers avec les communautés francophones et anglophones, les organismes de développement régional et d'autres ministères fédéraux concernant l'initiative de partenariat.

Coordination et liaison

RHDCC a participé aux réunions du Comité des sous-ministres responsables des langues officielles, du Réseau des champions des langues officielles, du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et à celles du Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Jusqu'en décembre 2004, RHDCC a continué de diriger le travail du Comité national de développement économique et d'employabilité, ainsi que celui du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Le Bureau du Conseil privé – Langues officielles assure maintenant la coprésidence (partie fédérale) de ces deux comités. RHDCC continuera toutefois d'offrir des services à la partie fédérale des comités.

mandat

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a pour mandat de fournir à tous les Canadiens et Canadiennes les outils dont ils ont besoin pour se développer et prospérer dans leur milieu de travail et dans leur collectivité, en développant à la fois le capital humain et le marché du travail.

Financement et prestation de programmes

Dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, RHDCC a continué à mettre sur pied des initiatives liées à l'alphabétisation, à l'acquisition d'expérience de travail pour les jeunes et à l'amélioration du service bilingue du Guichet emplois. Le Ministère a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor pour le financement du nouveau Fonds d'habilitation et l'approbation des modalités du programme : un montant total de fonds de programme de 36 millions de dollars sera affecté, sur une période de trois ans (12 millions de dollars par année), au développement des capacités communautaires et au développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Reddition de comptes

RHDCC a intégré les activités de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et plus particulièrement celles du SCMLO aux principaux documents de responsabilisation du Ministère, tels que le Plan d'activités de 2004-2005 et le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.



Santé Canada

Agence de santé publique du Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Santé Canada a mis en œuvre une politique destinée à sensibiliser la haute direction et les employés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plusieurs activités ont été mises de l'avant à ce sujet, dont un effort soutenu du coordonnateur national pour assurer une meilleure compréhension de la *Loi sur les langues officielles* au sein du Ministère. Les six bureaux régionaux ont reçu des fonds qui ont servi à mieux faire apprécier la dualité linguistique et à augmenter la capacité d'offrir un meilleur accès aux programmes. Santé Canada a aussi participé aux célébrations liées aux *Rendez-vous de la Francophonie*.

Consultations

Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada ont mené de nombreuses consultations partout au pays auprès des communautés, sur leurs nouvelles priorités, initiatives et politiques et sur leurs nouveaux programmes en matière de santé publique. Ces consultations visaient à consolider les partenariats entre ces institutions et les communautés. Les comités consultatifs francophone et anglophone de Santé Canada ont joué un rôle important à cet égard. Le Ministère a également travaillé de concert avec des organismes communautaires tels que la Société Santé en français, le *Quebec Community Groups Network*, le Consortium national de formation en santé, l'Université McGill et le *Community Health and Social Services Network* du Québec pour la prestation de programmes.

Communications

Santé Canada a utilisé divers moyens, dont les médias et l'approche directe des coordonnateurs en région, pour lancer les appels de propositions de financement. Il a aussi fait connaître ses programmes et services en participant à des conférences, des expositions, des foires et des assemblées générales annuelles de diverses associations. De nombreuses écoles ont reçu de la documentation susceptible de développer et de maintenir de saines habitudes de vie chez les jeunes.

Coordination et liaison

Les coordonnateurs des langues officielles ont travaillé avec plusieurs partenaires gouvernementaux fédéraux et provinciaux, ce qui a permis de mieux cibler les interventions. Grâce aux Conseils fédéraux, Santé Canada a pu mieux connaître les besoins des communautés en matière de santé et intervenir plus efficacement. La participation du Ministère à la mise en œuvre du Plan d'action

mandat

Santé Canada aide les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé par l'élaboration de politiques, l'exécution de programmes et la prestation de services. Le Ministère travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés des Premières nations et des Inuits, ainsi que d'autres intervenants préoccupés par la santé des Canadiens et des Canadiennes. Santé Canada est responsable de la Loi sur le ministère de la Santé et de 18 autres lois, dont la Loi canadienne sur la santé.

Créée en septembre 2004, l'Agence de santé publique du Canada coordonne les efforts du gouvernement du Canada visant à identifier et à réduire les risques pour la santé publique, de même qu'à appuyer les préparatifs nationaux contre les menaces à la santé publique.

du gouvernement du Canada pour les langues officielles, en collaboration avec les agences centrales, a contribué à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada en améliorant leur accès aux services de santé dans leur langue.

Financement et prestation de programmes

Grâce à leurs programmes et à leurs fonds spécialisés, Santé Canada et l'Agence de santé publique ont consacré des sommes importantes à la promotion de la santé au sein des communautés minoritaires de langue officielle. Les grands domaines d'intervention sont le tabagisme, l'usage de drogues et de substances contrôlées, le diabète, la santé des femmes, les soins à la petite enfance, la nutrition prénatale, l'alcoolisme foetal, le VIH/SIDA et l'hépatite C. Le Ministère a poursuivi ses initiatives de réseautage, de formation et de maintien en poste de professionnels de la santé et de soins de santé primaires. Il a maintenu ses partenariats avec un grand nombre d'institutions d'enseignement postsecondaire. Soulignons également la tenue, en novembre 2004, du premier Forum national de recherche sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire, financé par Santé Canada. Tous ces efforts permettent aux communautés de mieux connaître les déterminants de la santé et de prendre en main leur mieux-être collectif.



Société canadienne des postes

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie*, la Société canadienne des postes (SCP) a créé un concours national d'orthographe en français. La Société a aussi relancé le bulletin *Accordons nos violons*, un outil de promotion de l'usage du français en milieu de travail.

Consultations

La SCP a participé activement aux rencontres organisées par Patrimoine canadien et d'autres organismes fédéraux. Mentionnons aussi la participation à des activités touchant les langues officielles présentées par les Conseils fédéraux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.



Communications

Les *Prix de l'alphabétisation de Postes Canada* fournissent à la SCP l'occasion de communiquer avec les communautés. La Commissaire aux langues officielles a souligné les efforts déployés par la Société pour rejoindre les deux groupes linguistiques par l'utilisation des médias de chaque communauté. En avril 2005, la SCP a fait parvenir aux communautés la liste des comptoirs postaux bilingues, le numéro de téléphone sans frais du service à la clientèle, de même que les noms des coordonnateurs responsables des langues officielles.

Coordination et liaison

La championne des langues officielles participe aux rencontres organisées par le Réseau des champions des langues officielles. Il en va de même pour le coordonnateur national, qui prend part aux activités du réseau

mandat

Postes Canada est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens et Canadiennes, toutes les entreprises et toutes les organisations en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant un service de qualité et à valeur ajoutée qui fidélisera les clients.

des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Financement et prestation de programmes

La SCP a appuyé les *Rendez-vous de la Francophonie* en tenant un concours national d'orthographe intitulé *Écris-moi sans faute!* En 2004, deux Anglo-Québécois et trois francophones de l'extérieur du Québec comptent parmi les gagnants des *Prix de l'alphabétisation de Postes Canada*. La Société a appuyé la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français en contribuant à la distribution de 500 000 signets dans les écoles. La SCP a aussi été associée à la *Dictée P.G.L.* en finançant la diffusion de matériel pédagogique.

Reddition de comptes

La SCP produit un rapport sur les langues officielles destiné au comité exécutif et au conseil d'administration. Elle prépare aussi un bilan annuel pour le ministre du Patrimoine canadien. Les soumissions acheminées au Conseil du Trésor sont examinées sous l'angle de la dualité linguistique. La Commissaire aux langues officielles a souligné que la SCP tient compte du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la préparation de sa planification stratégique et de ses politiques et programmes.



Affaires étrangères Canada

SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

Dans le cadre de l'exercice de conception du Programme de diplomatie publique, qui mise sur l'action au niveau communautaire ainsi que sur la création de réseaux, le Ministère a consulté une série de groupes et d'organismes représentatifs, y compris une vingtaine d'organismes porte-parole des communautés anglophones et francophones en situation minoritaire.

Communications

Dans le cadre de son Programme des conférenciers, qui permet aux chefs de mission et aux représentants ministériels d'informer les Canadiens du rôle joué par le Canada sur la scène internationale, le Ministère porte une attention particulière à l'inclusion de communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les itinéraires, afin que celles-ci aient également des occasions de comprendre le champ d'action du Ministère et l'influence canadienne à l'étranger.

Financement et prestation de programmes

Le Programme de sensibilisation des médias permet à un groupe d'étudiants en journalisme provenant de partout au pays de se rendre à Ottawa et d'assister à des conférences de presse, et ce dans les deux langues officielles. Ainsi, le Programme cherche, entre autres, à promouvoir la reconnaissance de la dualité linguistique canadienne. La Direction des affaires francophones a appuyé plusieurs projets qui font la promotion de la francophonie canadienne, dont un projet intitulé *Chez nous, chez vous : 400 ans de liens*, qui a permis la participation de francophones du Yukon aux célébrations nationales et internationales du 400^e anniversaire de présence française en Amérique. Le Bureau des relations culturelles internationales a subventionné nombre d'artistes et groupes d'artistes provenant des minorités anglophones et francophones afin que la promotion de la culture canadienne

mandat

Affaires étrangères Canada (AEC) soutient les Canadiens à l'étranger, travaille à assurer la paix et la sécurité dans le monde, et fait la promotion des valeurs et de la culture canadiennes sur la scène internationale.



reflète plus fidèlement la dualité linguistique. Non seulement ces artistes ont-ils partagé leur talent avec des auditoires à l'étranger, mais certains artistes francophones ont aussi donné des entrevues à la presse étrangère et tenu des conférences dans des écoles de langue française afin de parler de la francophonie canadienne dans toute sa diversité. De plus, le Ministère continue d'appuyer des simulations, comme celles de l'Organisation des Nations Unies et du Parlement européen, qui se déroulent au Canada dans les deux langues officielles et qui regroupent, entre autres, des participants des communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin d'informer les Canadiens du rôle de ces organismes et de promouvoir le gouvernement participatif.



Agence canadienne de développement international

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Consultations

Le bureau régional du Pacifique a participé à une rencontre portant sur la valeur du bilinguisme au Canada organisée par une association d'écoles offrant des programmes d'immersion française.

Communications

L'ACDI contribue au travail de la Francophonie afin de promouvoir l'utilisation du français comme langue de vie publique au Canada et outre-mer.

Financement et prestation de programmes

Plusieurs institutions postsecondaires desservant des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont obtenu des subventions de l'ACDI pour appuyer des recherches en développement international. Ainsi, ces universités et collèges ont pu mettre en valeur leurs capacités et contribuer aux connaissances dans ce domaine. Dans le cadre du Programme des conférenciers, des exposés ont été faits dans diverses communautés de langue officielle en situation minoritaire, soit dans la langue de la minorité, soit en format bilingue, afin de sensibiliser les étudiants et étudiantes aux activités de développement international. Dans le cadre du Programme d'information sur le développement, l'ACDI a subventionné la réalisation de plusieurs projets médias de masse ainsi que l'élaboration de plusieurs outils didactiques dans la langue officielle de la minorité, également dans le but de sensibiliser les Canadiens et Canadiennes au développement et à la coopération au niveau international.

mandat

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mandat de soutenir le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. L'Agence concentre ses activités dans les pays les plus pauvres de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. Elle appuie également le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique et soutient les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada.





Centre de recherches pour le développement international

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Les responsables du Programme de la formation et des bourses (PFB) sont sensibles aux questions qui touchent les communautés minoritaires de langue officielle, et l'appartenance à une telle communauté est l'un des critères de sélection dans l'attribution de l'aide financière. La diffusion de l'état de réalisations annuel (mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO)) au personnel permet de faire ressortir les réussites du CRDI et les aspects à améliorer.



Consultations

Le coordonnateur national a entrepris d'établir des contacts au sein des minorités francophones et anglophones du Canada en assistant notamment aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO qui se tiennent à l'extérieur de la région d'Ottawa.

Communications

Cette année, le PFB a pris des mesures pour attirer l'attention des membres des communautés minoritaires francophones et anglophones. Dans le cadre d'une initiative de ciblage qui consistait à transmettre des informations, à faire des exposés et à participer à des salons et à des assemblées, le CRDI a particulièrement visé les universités qui desservent ces communautés et offrent un programme de maîtrise ou de doctorat dans des domaines qui l'intéressent. Le CRDI continue de transmettre son état de réalisations annuel à de nombreux groupes et universités pour s'assurer qu'ils le connaissent bien et sont conscients de l'intérêt que le Conseil porte aux minorités de langue officielle.

mandat

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a pour mandat de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

Coordination et liaison

Le coordonnateur national et le champion des langues officielles ont assisté à plusieurs réunions de coordination du dossier des langues officielles. Le CRDI s'est aussi associé à l'Agence canadienne de développement international, aux ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, à Santé Canada, à Environnement Canada et à Ressources naturelles Canada pour gérer des projets de recherche.

Financement et prestation de programmes

Le CRDI a appuyé la Société éducative de l'Alberta dans le cadre du projet Caravane 2004 en vertu duquel 20 jeunes Africains et Canadiens ont parcouru le Canada, de l'Alberta à la Nouvelle-Écosse, afin d'assister à des conférences et de participer à des activités liées au Congrès mondial acadien. Par ailleurs, le CRDI a octroyé une subvention au Groupe de recherche d'intérêt public de l'Université McGill pour soutenir deux jeunes journalistes anglophones qui se rendaient en Amérique du Sud pour préparer des documents sur les thèmes de la démocratie, des droits de la personne et de l'environnement.

Reddition de comptes

Le CRDI continue d'établir un état annuel de ses réalisations reliées à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Cet état de réalisations est présenté au Comité de gestion des ressources humaines et au Conseil des gouverneurs et ses points saillants sont intégrés au Rapport annuel du CRDI.

Citoyenneté et Immigration Canada

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

CIC sensibilise ses agents des visas, au cours de leur formation, à l'objectif d'accroître le nombre d'immigrants d'expression française dans les régions francophones à l'extérieur du Québec. Plusieurs activités internes ont marqué les *Rendez-vous de la Francophonie* et la *Journée internationale de la Francophonie* : distribution et affichage de matériel promotionnel et tenue de jeux questionnaires et de dictées.

Consultations

Le Comité directeur Citoyenneté et Immigration – Communautés francophones en situation minoritaire, auquel siègent des représentants de plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que des communautés francophones, a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer un plan stratégique pour favoriser l'immigration vers ces communautés. Au Nouveau-Brunswick, trois tables rondes ont permis de consulter la population sur le recrutement, l'accueil et l'intégration des immigrants francophones. En Colombie-Britannique, un plan d'action régional 2004-2009 pour favoriser l'immigration francophone a été rendu public en janvier 2004.

Communications

CIC a mis sur son site Web des informations sur les communautés francophones en situation minoritaire. Une équipe chargée des communications et de la promotion, incluant la promotion des communautés francophones en situation minoritaire, a été créée au Bureau des visas à Paris. Des partenaires communautaires se sont associés à CIC au cours de missions exploratoires en Europe centrale, en Amérique du Sud et en Afrique. CIC a tenu des séances d'information au sein de communautés francophones afin de les sensibiliser au recrutement de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires d'expression française. CIC a réalisé une campagne de sensibilisation dans les journaux et radios communautaires francophones sur les enjeux de l'immigration. De plus, le Comité directeur a lancé, le 30 mars 2005 le rapport *Vers la francophonie de demain – Sommaire des initiatives 2002–2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*.

Coordination et liaison

En plus de coordonner les travaux du Comité directeur et de ses sous-comités régionaux, qui élaborent des

mandat

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pour mandat de faire du Canada un pays plus fort en tirant le maximum d'avantages des mouvements migratoires mondiaux, en protégeant les réfugiés au pays et à l'étranger, en soutenant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants et en gérant l'accès au Canada.



plans d'action national et régionaux, CIC a apporté sa contribution aux travaux de groupes mis sur pied par Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé. Le Ministère a affecté un représentant de Metropolis pour assurer la liaison entre le centre de l'Atlantique et l'organisme national. Le Ministère a modifié les ententes de contribution avec les provinces afin de favoriser la mise en œuvre des clauses linguistiques dans les programmes d'établissement. CIC a apporté un appui financier à certaines provinces pour créer du matériel promotionnel et un site Web.

Financement et prestation de programmes

Dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), CIC a appuyé plusieurs projets d'établissement pour les nouveaux arrivants, notamment le centre d'accueil mis sur pied en 2004 à Calgary. En octobre 2004, CIC a signé une entente de contribution avec l'Assemblée communautaire fransaskoise pour élaborer un plan d'action sur l'immigration francophone, en consultation avec la communauté francophone et les partenaires clés. De plus, un guide pratique intitulé *Se trouver un emploi en Ontario* a été développé par le Conseil économique d'Ottawa-Carleton pour favoriser l'intégration économique des nouveaux arrivants d'expression française.



Commerce international Canada

SECTEUR INTERNATIONAL ET ORGANISMES CENTRAUX

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Le champion des langues officielles a assisté à des réunions portant sur l'appui à des initiatives issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ce qui lui a permis de prendre connaissance de la réalité de ces communautés.

Consultations

Les bureaux régionaux du Ministère consultent régulièrement leur clientèle et leurs partenaires, y compris ceux provenant des communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin d'accroître leur accès aux marchés mondiaux. Les consultations créent un dialogue permettant au Ministère de prendre connaissance des enjeux et des défis des entreprises issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et d'identifier des pistes de solution.

Coordination et liaison

Dans le cadre du partenariat Équipe Canada inc, CIGan collabore avec divers ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'aider les entreprises canadiennes à prospérer sur les marchés mondiaux.

mandat

Commerce international Canada (CIGan) appuie le développement du commerce en offrant des services aux exportateurs, en élaborant des politiques et en attirant des investissements au Canada.



Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

Justice Canada a mis l'accent sur la sensibilisation de ses employés au Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et au Plan stratégique du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Les responsables des programmes ciblés par le plan stratégique ont participé à des ateliers d'information. Un exposé sur ce plan a été fait au Conseil exécutif du Ministère, qui l'a approuvé le 7 avril 2004. Justice Canada a été actif dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie* en organisant un café-rencontre et en participant au lancement national de l'événement.



Consultations

Le sous-comité consultatif – Accès à la justice dans les deux langues officielles s'est réuni une première fois en décembre 2004. Les participants ont eu droit à deux exposés, un sur les minorités de langue officielle et la revitalisation communautaire et un autre sur la gestion du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le sous-comité consultatif, volet communautaire, s'est également réuni pour la première fois en février 2005 avec la communauté francophone et, en mars 2005, avec la communauté anglophone du Québec.

Communications

Le Ministère a élaboré un plan de communication pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Il a développé plusieurs outils promotionnels (affiches, pochettes, signets) et s'est doté d'une nouvelle identité visuelle, incluant un nouveau slogan « *Pour une justice porteuse d'épanouissement* ». De plus, le Ministère a créé un site Internet et un CD-ROM sur la mise en œuvre de l'article 41 à Justice Canada. Les communautés minoritaires de langue officielle ont aussi été informées des initiatives et des programmes du Ministère par des envois postaux trimestriels.

mandat

Le ministère de la Justice a pour mission d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous; de fournir des conseils et d'autres services juridiques de grande qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients; de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Coordination et liaison

Justice Canada a présenté au Comité des sous-ministres responsables des langues officielles des analyses de la jurisprudence et des tendances qui s'en dégagent, de même que des impacts sur la gestion des opérations gouvernementales. Il a également joué un rôle moteur dans la mise sur pied d'un groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le Ministère a organisé la quatrième rencontre de ce groupe, le 4 mars 2005, en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail du groupe et de se pencher notamment sur la création d'un réseau de procureurs de la Couronne bilingues.

Financement et prestation de programmes

Les cinq composantes suivantes ont appuyé les communautés de langue officielle en situation minoritaire : le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant, l'Initiative contre la violence familiale (volet Justice) et la composante de vulgarisation et d'information juridiques de chacun des programmes visés. Le financement de base annuel (600 000 \$) accordé aux associations provinciales de juristes d'expression française de common law et à leur fédération nationale a permis à ces organismes de se doter d'une structure stable et de bâtir leur capacité d'action. Le Ministère dispose ainsi d'un réseau de partenaires avec lesquels il peut travailler en étroite collaboration.



Secrétariat du Conseil du Trésor

Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada

Principaux résultats par
catégorie d'intervention

Sensibilisation

Le SCT voit à ce que les présentations au Conseil du Trésor respectent les principes directeurs en matière de langues officielles, notamment en ce qui touche au service au public, à la langue de travail et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ainsi, les initiatives qui font l'objet de ces présentations reflètent mieux les réalités des communautés minoritaires et répondent davantage à leurs priorités de développement.

Consultations

À la suite de la publication des données du Recensement de 2001 de Statistique Canada, les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles* ont dû revoir leurs obligations en matière de prestation des services dans les deux langues officielles. Étant donné que les communautés minoritaires craignaient une diminution possible des services dans leur langue, l'Agence a mis sur pied un groupe de discussion pour étudier l'incidence sur les communautés de l'exercice de révision de l'application du Règlement. Le Conseil du Trésor a approuvé un principe d'application prévoyant une période de transition au cours de laquelle les institutions fédérales visées par une diminution de services doivent maintenir le statu quo et consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire avant de changer le mode de prestation de services. L'Agence a également tenu certaines réunions de ses réseaux consultatifs en région, ce qui a permis aux représentants de la communauté minoritaire de langue officielle de faire connaître leurs besoins aux représentants des institutions fédérales.

Coordination et liaison

L'Agence a continué d'appuyer les travaux du Comité national de développement économique et d'employabilité (RDÉE) et de ses regroupements provinciaux et territoriaux, ainsi que ceux du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone, coordonnés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il en résulte que les membres de ces deux comités sont mieux informés des rôles et responsabilités de l'Agence. Cette dernière coordonne également les rencontres des deux réseaux des champions des langues officielles et des deux comités consultatifs (ministères et sociétés d'État) sur les langues officielles.

mandat

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est chargé de fournir aide et conseils aux ministres du Conseil du Trésor eu égard à l'optimisation des ressources. De plus, il assure la surveillance des fonctions liées à la gestion financière dans les ministères et les organismes.

L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC) a été créée en décembre 2003 pour assurer l'exécution du programme du gouvernement relatif à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique.

Financement et prestation de programmes

Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles a prévu 400 000 \$ par année pendant cinq ans pour la réalisation de projets pilotes visant à attirer et à retenir au sein de la fonction publique des candidats bilingues, ce qui pourrait intéresser particulièrement les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'Agence a conclu une entente de cinq ans à cet égard avec la Commission de la fonction publique. Dans le cadre du Programme d'innovation pour les langues officielles géré par l'Agence, une somme de 1 800 000 \$ a été répartie entre les conseils fédéraux régionaux et les institutions fédérales. Plusieurs des activités approuvées dans le cadre de ce programme visent les communautés de langue officielle en situation minoritaire ou les impliquent comme partenaires. Par exemple, le Conseil fédéral du Québec a reçu l'appui financier nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie d'intervention visant à améliorer le recrutement des jeunes anglophones et pour mettre en œuvre un Forum sur la dualité linguistique favorisant l'échange et la recherche de pratiques nouvelles et innovatrices.

Principaux résultats par catégorie d'intervention

Sensibilisation

La participation de gestionnaires d'enquêtes de Statistique Canada au Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, dirigé par le Bureau du Conseil privé, a permis de tenir ces gestionnaires et leur personnel informés des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, Statistique Canada a formé un comité interne constitué de représentants des divisions clés où sont élaborées les enquêtes revêtant un intérêt marqué pour ces communautés; son objectif est de favoriser et de faciliter le partage d'information entre les divisions pouvant jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) à Statistique Canada.



Consultations

Statistique Canada poursuit la consolidation et l'amélioration de son programme actuel de consultation et de liaison avec les représentants des communautés. La consultation des associations au sujet de la planification et des produits du recensement est une activité intégrée aux responsabilités du personnel des Services consultatifs et à celles des employés du bureau central chargés de planifier le recensement. Trois rencontres ont eu lieu avec des représentants des minorités francophones et deux du côté des Anglo-Québécois.

Communications

Un dépliant fournissant aux communautés des renseignements généraux sur la disponibilité et l'utilisation des données les concernant a été distribué par l'entremise des bureaux des Services consultatifs. En outre, Statistique Canada continue de publier de courts articles sur des sujets qui intéressent ces communautés dans le *Bulletin 41-42* publié par Patrimoine canadien. Le CD-ROM réunissant les données du Recensement de 2001 qui intéressent les communautés est disponible depuis décembre 2003. Afin de faciliter

mandat

Statistique Canada a pour mandat de recueillir, de compiler, de dépouiller, d'analyser et de publier des renseignements statistiques qui décrivent la situation économique et sociale ainsi que la situation générale du pays et de ses habitants; l'organisme a également pour mandat de coordonner les plans d'intégration de ces statistiques.

L'utilisation de ce CD-ROM, d'en élargir le bassin d'utilisateurs et de démontrer son potentiel analytique, Statistique Canada a élaboré un atelier de formation d'une journée destiné aux milieux associatif, gouvernemental et universitaire. Les ateliers sont offerts partout au pays par l'intermédiaire des Services consultatifs de Statistique Canada.

Coordination et liaison

Au cours de la dernière année, le bureau central de Statistique Canada a apporté son soutien aux coordonnateurs régionaux et a encouragé une meilleure participation des bureaux régionaux dans la mise en œuvre des objectifs de l'article 41 de la LLO. Statistique Canada a présenté différents aspects de l'Enquête post-censitaire sur la vitalité des communautés à l'occasion des réunions du Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles. De plus, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des représentants de divers ministères et organismes dans le cadre de l'élaboration de cette enquête. La monographie *Les langues au Canada — Recensement de 2001* a été publiée au mois de décembre 2004 grâce à un partenariat avec Patrimoine canadien. Cet ouvrage est un exemple de travaux d'analyse utiles aux communautés de langue officielle.



Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles

EXTRAIT RELATIF À LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Tous les ministères et organismes fédéraux sont assujettis au cadre d'imputabilité et de coordination établi dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, dévoilé par le premier ministre le 12 mars 2003. Ce cadre rappelle les obligations existantes des institutions fédérales et en ajoute de nouvelles. Il prévoit en outre une coordination horizontale centrée sur le ministre responsable des langues officielles et le Comité des sous-ministres sur les langues officielles.

OBLIGATIONS DE TOUTES LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES EN VERTU DE LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

Le cadre d'imputabilité décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles :

- sensibiliser ses employés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et aux engagements du gouvernement contenus dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*;
- déterminer si ses politiques et ses programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des CLOSM, et ce, dès les premières étapes de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, y compris lors de la dévolution de services;
- consulter, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des CLOSM, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de programmes;
- être en mesure de décrire sa démarche et de démontrer qu'elle a pris en compte les besoins de ces communautés;
- lorsqu'il aura été décidé que des répercussions existent, planifier en conséquence les activités de l'année qui suit ainsi qu'à plus long terme, présenter les résultats attendus en tenant compte dans la mesure du possible du budget prévu, et prévoir les mécanismes d'évaluation des résultats.

Toutes les institutions doivent analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux, tout comme sur la promotion du français et de l'anglais. Elles doivent en outre analyser, pour toute présentation au Conseil du Trésor, les incidences liées au développement des CLOSM. Elles sont tenues de considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles et de consulter les CLOSM lorsque des changements dans la façon d'offrir des services pourraient avoir un effet sur le développement de celles-ci. Finalement, les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

OBLIGATIONS DES INSTITUTIONS VISÉES PAR LE CADRE DE RESPONSABILISATION DE 1994 – MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 41 ET 42 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Trente-quatre institutions fédérales visées par le Cadre de responsabilisation de 1994 doivent préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO. Ces plans sont élaborés à la suite de consultations avec les CLOSM afin de permettre aux ministères et organismes fédéraux de tenir compte des priorités de ces communautés dans la planification de leurs activités tout en respectant les limites de leur mandat. Chaque année, les institutions en question doivent transmettre ces plans, de même qu'un rapport des résultats obtenus, au ministre du Patrimoine canadien. Ce dernier rend compte au Parlement de la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement fédéral (article 41).



Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO

ORGANISME VISÉ	NOM	COORDONNÉES
Affaires étrangères Canada	Tricia MacDonald	(613) 944-1833 tricia.macdonald@international.gc.ca
Agence canadienne de développement international	Richard Bennett	(819) 997-0591 richard_bennett@acdi-cida.gc.ca
Agence de santé publique du Canada	Carole Lemay	(613) 952-4510 carole_lemay@phac-aspc.gc.ca
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	Edith Kehœ	(613) 957-1197 kehœ.edith@hrma-agrh.gc.ca
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Pierrette Williams	(506) 851-3364 pierrette.williams@acoa-apeca.gc.ca
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Brian Murphy	(613) 759-6772 murphyb@agr.gc.ca
Banque de développement du Canada	Dora Raimondo-Garner	(514) 283-2865 dora.raimondo@bdc.ca
Centre de recherches pour le développement international	Jacques Vanasse	(613) 236-6163 # 2510 jvanasse@idrc.ca
Centre national des Arts	Anne Tanguay	(613) 947-7000 # 546 atanguay@nac-cna.ca
Citoyenneté et Immigration Canada	Christiane Desautels	(613) 957-5932 christiane.desautels@cic.gc.ca
Commerce international Canada	Louise L. Léger	(613) 992-8785 louise.leger@international.gc.ca
Commission canadienne du tourisme	William Harding	(604) 638-8406 harding.william@ctc-cct.ca
Commission de la capitale nationale	Stéphane Pellicano	(613) 239-5334 spellica@ncc-ccn.ca
Condition féminine Canada	Valerie Lavergne	(613) 947-0932 valerie.lavergne@swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Véronique Lehoux	(819) 997-6141 veronique.lehoux@crtc.gc.ca
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Suzanne Board	(613) 992-4301 suzanne.board@ssrhc.ca
Conseil des Arts du Canada	Katherine Berg	(613) 566-4414 # 5207 katherine.berg@conseildesarts.ca
Développement économique du Canada pour les régions du Québec	Lynn Bois	(514) 283-6585 lynn.bois@dec-qed.gc.ca
Développement social Canada	Robert Coulter	(613) 957-4570 robert.coulter@sdcdsc.gc.ca
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Jody Simonson	(780) 495-8966 jody.simonson@wd.gc.ca
École de la fonction publique du Canada	Kin Tue-Fee	(613) 943-5638 kin.tue-fee@csps-efpc.gc.ca
Industrie Canada	Julio Garasa	(613) 952-4689 garasa.julio@ic.gc.ca
Justice Canada	Lise Sarault	(613) 652-1096 lsarault@justice.gc.ca
Office national du film du Canada	Audrey Doyle	(514) 283-3242 a.doyle@onf.ca
Parcs Canada	Diane Lépine	(819) 997-0105 diane.lepine@pc.gc.ca
Patrimoine canadien	Pierrette Jutras	(819) 953-0966 pierrette_jutras@pch.gc.ca
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Monique Tremblay	(819) 994-0689 monique.a.tremblay@hrsdh-rhdcc.gc.ca
Santé Canada	Aldean Andersen	(613) 952-3120 aldean_andersen@hc-sc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Jocelyne Ouellet	(613) 996-9567 ouellet.jocelyne@fin.gc.ca
Société canadienne des postes	Robert Gauthier	(613) 734-8596 roberta.gauthier@postescanada.ca
Société Radio-Canada	Charles Vallerand	(514) 597-7275 charles_vallerand@radio-canada.ca
Statistique Canada	Réjean Lachapelle	(613) 951-3763 rejean.lachapelle@statcan.ca
Téléfilm Canada	Mateo Barney	(514) 283-0838 # 2079 barneym@telefilm.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Sylvie Jalbert	(819) 956-5059 sylvie.jalbert@tpsgc.gc.ca